

**VILLE DE SAINT-LOUIS**

**ÉGOUTS ET AQUEDUC**

**Égouts et aqueduc**

**9 janvier 1899 -  
31 décembre 1900**

**P49/C5,14**

**J. EMILE VANIER.**  
Ingenieur · et · Architecte

BUREAU:  
 NO. 107, RUE ST-JACQUES,  
 MONTREAL.

Montréal, le 9 Janvier 1899.

EGOUTS VILLE St. LOUIS

TRAVAUX A LA JOURNEE - MAIN D'OEUVRE REQUISE  
 POUR LA CONSTRUCTION DES EGOUTS DEPUIS  
 LE RAPPORT DU 16 MAI, 1898.

<u>1898.</u>					
Mai	6	Liste de paie -	RUE MANCE	\$279.10	✓
"	"	" " "	" HUTCHISON	204.40	
"	"	" " "	" CLARKE	44.47	
"	18	" " "	" HUTCHISON	32.10	
"	20	" " "	" "	9.00	
"	28	" " "	" "	9.00	
Juin	2	" " "	" "	12.75	
"	9	" " "	" "	9.00	
"	16	" " "	" "	9.00	
"	23	" " "	" "	9.00	
Juil.	1er	" " "	" "	9.00	
"	8	" " "	" "	9.00	
"	15	" " "	" "	9.00	
Novem	17	" " "	RUELLE & CASGRAIN	146.95	
bre.	24	" " "	" "	243.05	
Décem-					
bre	1er	" " "	" "	235.59	
"	9	" " "	" "	267.64	
"	17	" " "	" "	146.28	
"	17	" " "	VILLENEUVE & St.URBAIN	498.34	
"	24	" " "	RUELLE & CASGRAIN	7.00	
"	"	" " "	VILLENEUVE & St.URBAIN	768.32	
"	31	" " "	RUELLE & CASGRAIN	7.00	
"	"	" " "	VILLENEUVE & St.URBAIN	829.06	
				\$3794.05	

*108*

**J. EMILE VANIER.**  
Ingenieur - et - Architecte

BUREAU:  
 NO. 107, RUE ST-JACQUES,  
 MONTREAL

Montréal, le 9 Janvier 1899.

EGOUTS VILLE St. LOUIS

TRAVAUX A LA JOURNEE - LISTE DES FACTURES PAYEES POUR  
 LES MATERIAUX EMPLOYES DANS LA CONSTRUCTION DES  
EGOUTS DEPUIS LE RAPPORT DU 16 MAI 1898.

1898.				
Mai	14	J. Maillet, bois pr cradles, HUTCHISON	\$120.43	
"	17	J. Bte. Bélanger, explosifs "	243.00	
"	20	Ontario Powder Co., " "	14.50	
Juil.	4	Inst. Ophthalmique, accident "	9.63	
Août	2	W. Chouinard, fer - ciment "	46.65	
"	3	Faucher & Fils, charbon (balance de facture) "	3.21	
"	"	Inst. Ophthalmique, accident "	9.20	
"	25	Canada Iron Furnace Co. brique (balance de facture) HUTCHISON, MANCE & CLARKE	143.00	
Sept.	30	Dazé & Frères, répar. toitures HUTCHISON	3.75	
Oct.	7	Laprairie press. Co. brique HUTCHISON & MANCE	9.90	
"	31	J. Brunet & Co. do do do	34.60	
Dec.	7	E. Léonard, charbon - RUELLE & CASGRAIN	10.44	
"	"	Faucher fils " "	5.50	
"	"	Ontario Powder Co. explosifs "	64.51	
"	21	Jes. Maillet, bois pr cradles "	24.30	
"	24	E. Léonard, charbon - VILLENEUVE & St. URBAIN	11.00	
"	27	W. Chouinard, fer ciment. RUELLE CASGRAIN	28.45	
"	29	" " ferronnerie " "	4.10	
"	29	" " fer - ciment " "	133.35	
"	"	Canada Iron furnace Co, brique "	71.50	
"	"	Ontario Powder Co. explosifs "	32.25	
				\$1022.37

102

J. EMILE VANIER.

Ingénieur et Architecte

BUREAU:  
NO. 107 RUE ST-JACQUES,  
MONTREAL.

Montréal, le 9 Janvier 1899.

VILLE St. LOUIS

-----  
TRAVAUX A LA JOURNEE. MATERIAUX REQUIS POUR LA POSE  
DE PUISARDS PENDANT L'ANNEE 1898.

Juin	20	BASTIEN & VALIQUETTE - tuyaux en grès - HUTCHISON & MANCE	\$149.63	
Août	4	J.Bte.BELANGER, explosifs - HUTCHISON & MANCE	188.50	
"	25	" " explosifs, " "	40.75	
Décem bre.	28	BASTIEN & VALIQUETTE, 20 puisards -	490.00	
"	"	" " " ,19 "	465.50	
				\$1279.38

*106*

P49/C5,14

0 3

2 4 6 8

**J. EMILE VANIER.**  
Ingenieur - et - Architecte

BUREAU:  
 NO. 107, RUE ST-JACQUES,  
 MONTREAL.

Montreal, le 9 Janvier 1899.

VILLE St. LOUIS

-----  
 TRAVAUX A LA JOURNEE - MAIN D'OEUVRE REQUISE  
 POUR LA POSE DE PUISARDS PENDANT  
 L'ANNEE 1898.

<u>1898.</u>		LISTE DE PAIE - <u>RUE CADIEUX</u>		5.00
Mai	13	" " "	" <u>HUTCHISON</u>	165.46
"	20	" " "	" "	221.51
"	28	" " "	" "	244.88
Juin	2	" " "	" "	309.24
"	9	" " "	" "	219.38
"	"	" " "	" <u>MANCE</u>	134.15
"	16	" " "	" <u>HUTCHISON</u>	21.42
"	"	" " "	" <u>MANCE</u>	178.01
"	23	" " "	" "	34.88
Juil.	1er	" " "	" "	25.10
"	8	" " "	" "	8.75
"	30	" " "	" "	8.75
				\$1571.48

105

Montreal, le 9 Janvier 1899.

EGOUTS VILLE St. LOUIS

TRAVAUX A LA JOURNEE - MAIN D'OEUVRE REQUISE  
 POUR LA CONSTRUCTION DES EGOUTS DEPUIS  
 LE RAPPORT DU 16 MAI, 1898.

<u>1898.</u>					
Mai	6	Liste de paie -	RUE MANCE	\$279.10	✓
"	"	" " "	" HUTCHISON	204.40	
"	"	" " "	" CLARKE	44.47	
"	18	" " "	" HUTCHISON	32.10	
"	20	" " "	" "	9.00	
"	28	" " "	" "	9.00	
Juin	2	" " "	" "	12.75	
"	9	" " "	" "	9.00	
"	16	" " "	" "	9.00	
"	23	" " "	" "	9.00	
Juil.	1er	" " "	" "	9.00	
"	8	" " "	" "	9.00	
"	15	" " "	" "	9.00	
Novem	17	" " "	RUELLE & CASERAIN <sup>H. Bonmoyne</sup>	146.95	
bre.	24	" " "	" "	248.05	
Décem	1er	" " "	" "	235.59	
bre	9	" " "	" "	267.64	
"	17	" " "	" "	146.28	
"	17	" " "	VILLENEUVE & St. URBAIN	498.34	✓
"	24	" " "	RUELLE & CASERAIN <sup>H. Bonmoyne</sup>	7.00	
"	"	" " "	VILLENEUVE & St. URBAIN	700.32	
"	31	" " "	RUELLE & CASERAIN <sup>H. Bonmoyne</sup>	7.00	
"	"	" " "	VILLENEUVE & St. URBAIN	229.08	✓
					\$3794.05

123

Montreal, le 9 Janvier 1899.

EGOUTS VILLE St. LOUIS

TRAVAUX A LA JOURNEE - LISTE DES FACTURES PAYEES POUR  
LES MATERIAUX EMPLOYES DANS LA CONSTRUCTION DES  
EGOUTS DEPUIS LE RAPPORT DU 16 MAI 1898.

<u>1898.</u>					
Mai	14	J. Maillet, bois pr cradles, HUTCHISON	\$120.48		
"	17	J. Bte. Bélanger, explosifs "	248.00		
"	20	Ontario Powder Co., " "	14.50		
Juil.	4	Inst. Ophthalmique, accident "	9.68		
Août	2	W. Cheuinard, fer - ciment "	46.65		
"	3	Faucher & Fils, charben (balance de facture) "	8.81		
"	"	Inst. Ophthalmique, accident "	9.20		
"	25	Canada Iron Furnace Co. brique - (balance de facture) HUTCHISON, MANCE & CLARKE	148.00		
Sept.	30	Dassé & Frères, répar. toitures HUTCHISON	3.75		
Oct.	7	Laprairie press. Co. brique HUTCHISON & MANCE	9.00		
"	31	J. Brunet & Co. de _____ de _____ de _____	84.60		
Dec.	7	E. Léonard, charben - RUELLE & CASGRAIN <i>M. D. D.</i>	10.44		
"	"	Faucher fils " " "	5.50		
"	"	Ontario Powder Co. explosifs "	64.51		
"	21	Jes. Maillet, bois pr cradles "	24.80		
"	24	E. Léonard, charben - VILLENEUVE & St. URBAIN	11.00		
"	27	W. Cheuinard, fer ciment. RUELLE CASGRAIN	28.45		
"	29	" " ferrennerie " <i>M. D. D.</i>	4.10		
"	29	" " fer - ciment "	138.85		
"	"	Canada Iron furnace Co. brique "	71.50		
"	"	Ontario Powder Co. explosifs "	32.25		
					\$1022.37

122



Montreal, le 9 Janvier 1898.

VILLE St. LOUIS

TRAVAUX A LA JOURNEE - MAIN D'OEUVRE REQUISE  
POUR LA POSE DE PUISARDS PENDANT  
L'ANNEE 1898.

1898.		LISTE DE PAIE -	<u>RUE CADIEUX</u>	5.00	
Ma	18	" " "	" <u>HUTCHISON</u>	165.46	
"	20	" " "	" "	221.51	
"	28	" " "	" "	244.88	
Juin	8	" " "	" "	809.24	
"	9	" " "	" "	219.38	
"	"	" " "	" <u>MANCE</u>	134.15	
"	16	" " "	" <u>HUTCHISON</u>	21.42	
"	"	" " "	" <u>MANCE</u>	178.01	
"	23	" " "	" "	34.88	
Juil.	1er	" " "	" "	25.10	
"	8	" " "	" "	8.75	
"	30	" " "	" "	8.75	
					\$1571.48

20

#6

Jardins rue Hutchison  
ca. Fairwood à Bernard)

19 puits ards fonte à	\$ 24.50.	465.50
399 puits tuyaux gris à	0.30	119.70
1 puits en briques (1)		115.00
		<u>\$ 700.20</u>

Soit moitié à payer par  
Outremont = \$ 350.10

(1) approximatif.

119

Dépenses p<sup>r</sup> la construction  
des égouts en 1898 -

Matériaux :

Rapport du 16 mai 1898,  
déduction faite des dépenses de  
décembre 1897 -  
Soit \$ 5661.02 - 2278.41 = \$ 3382.61

Rapport de ce jour = " 1022.37

Soit dépenses achat de  
matériaux en 1898. \$ 4404.98

Main d'œuvre :

Rapport du 16 mai 1898,  
déduction faite des dépenses  
de décembre 1897  
Soit \$ 20245.06 - 3961.08 = 16283.98

Rapport de ce jour - - = 5794.05

Soit main d'œuvre en 1898 = \$ 20078.03

Matériaux 4404.98  
Main d'œuvre 20078.03

\$ 24483.01

118

Rapport du 1<sup>er</sup> Août 1898 -

Le sol de l'égout rue  
Hutchinson (de Faramond  
à Bernard) est de

\$ 19255.66

Le montant de l'embarcadere  
par Outremont est de:

\$ 10290.70 -

117

Rapport du 27 décembre 1898.

A. M.

Bastien et Valiquette,  
Société anonyme pour le transport  
d'équipes d'ivoire.

\$ 1541.85

III  
116

Egouts. *Montreal*, le 9 janvier 1899  
*Ville St. Louis*

Travaux à la journée. Main d'œuvre requise  
 pour la construction des égouts depuis le rapport  
 du 16 mai 1898.

1898			
Mai	6	Liste de paie rue Maance	279 10
"	"	" " " " " Hutchison	204 40
"	"	" " " " " Clarke	44 47
"	13	" " " " " Hutchison	32 10
"	20	" " " " " "	9 00
"	28	" " " " " "	9 00
June	2	" " " " " "	12 75
"	9	" " " " " "	9 00
"	16	" " " " " "	9 00
"	23	" " " " " "	9 00
July	1 <sup>er</sup>	" " " " " "	9 00
"	8	" " " " " "	9 00
"	15	" " " " " "	9 00
November	17	" " " " " Ruelle et Casgrain	146 95
"	24	" " " " " " " "	243 05
December	1 <sup>er</sup>	" " " " " " " "	235 59
"	9	" " " " " " " "	267 64
"	17	" " " " " " " "	146 28
"	17	" " " " " Villeneuve et St. Urbain	498 34
"	24	" " " " " Ruelle et Casgrain	7 00
"	"	" " " " " Villeneuve et St. Urbain	768 32
"	31	" " " " " Ruelle et Casgrain	7 00
"	"	" " " " " Villeneuve et St. Urbain	829 06
			3794 05 <sup>d.</sup>

115

Montreal, le 9 janvier 1899  
Égouts.

Ville St. Louis.

Travaux : la journée. Liste des factures payées pour les matériaux employés dans la construction des égouts depuis le rapport du 16 mai 1898.

1898				
Mai	14	J. Maillet, bois p. cradles, Hutchison	120 43	
"	17	J. B. Belanger, capotifs "	243 00	
"	20	Ontario Powder Co. " "	14 50	
Juillet	4	Inst. Ophthalmique, accident "	9 63	
Aout	2	W. Chouinard, fer. ciment "	46 65	
"	3	Faucher et fils, charbon (balance de factures) "	3 21	
"	"	Inst. Ophthalmique, accident "	9 20	
"	25	Canada Iron Furnace Co, briques (balance de factures) Hutchison, Manse, Clarke	143 00	
Septembre	30	Dazé frères, répar. tuyaux Hutchison	3 75	
Octobre	7	Esprairie prest. Co. briques Hutchison, Manse	9 00	
"	31	J. Brunet et Co. id id id	34 60	
Décembre	7	C. Leonard, charbon - Huella Casgrain	10 44	
"	"	Faucher et fils, " " "	5 50	
"	"	Ontario Powder Co. capotifs " "	64 51	
"	21	Jos. Maillet, bois p. cradles, " "	24 30	
"	24	C. Leonard, charbon - Villeneuve - St. Urbain	11 00	
"	27	W. Chouinard, fer. ciment Huella Casgrain	28 45	
"	29	" " ferromerie " "	4 10	
"	"	" " fer. ciment " "	133 35	
"	"	Canada Iron Furnace Co. briques " "	71 50	
"	"	Ontario Powder Co. Explosifs " "	32 25	1022 37

114

Montréal, le 9 janvier 1899

Ville St. Louis.

Travaux à la journée -- Main d'œuvre requise  
pour la pose de puisards pendant l'année 1898.

1898

		Liste de pose		
		une Cadieux		5 00
Mai	13	" " "	une Hutchison	165 46
"	20	" " "	" "	221 51
"	28	" " "	" "	244 88
Juni	2	" " "	" "	309 24
"	9	" " "	" "	219 33
"	"	" " "	" Mance	134 15
"	16	" " "	" Hutchison	21 42
"	"	" " "	" Mance	178 01
"	23	" " "	" "	34 88
Juillet	1 <sup>er</sup>	" " "	" "	25 10
"	8	" " "	" "	3 75
"	30	" " "	" "	8 75
				1571 48

113

Montréal, le 9 janvier 1899

Ville St. Louis.

Travaux à la journée. Matériaux requis pour la pose de puitards pendant l'année 1898.

Juin	20	Bastien et Valiquette, travaux en grès Penthiou - Maine	149 63
Sept	4	J. B. Belanger, caproifs - " "	133 50
"	25	" " " " " "	40 75
Décembre	28	Bastien et Valiquette, 20 puitards	490 00
"	"	" " " " " 19 "	465 50
			<hr/>
			\$ 1279.38 $\frac{3}{4}$

112

*Egouts*

Montréal 9 Janvier 1899.

A.F.Vincent Ser-  
Sec.Tres.  
de la Corporation de la  
Ville de St.Louis.

Cher Monsieur-

En réponse à la demande que vous me faisiez il y a quel-  
ques jours au sujet de la dépense totale qui a été faite en 1898, chez  
vous pour la construction des égouts, j'ai l'honneur de vous donner les  
renseignements suivants, savoir:

Dépense totale faite en 1898 pour égouts comprenant main-d'oeuvre & matériaux =	\$24488.01
de _____ de _____ de _____ pour puisards =	700.20
	<hr/>
Total.....	\$25188.21
A déduire partie imputable à la Ville d'Outremont (voir rapport du 1er Août /98)	\$10290.70
Différence chargeable à la VILLE St.LOUIS.....	<hr/> \$14897.51
Sur laquelle mes honoraires suivant contrat ont été de.....	\$744.08
J'ajouterai à titre de renseignement que si d'après les livres du bureau je distrais du montant ci-dessus ce que j'ai dû payer à mes aides en rap- port avec ce travail pour salaires et frais de déplacement, sans y comprendre les frais généraux du bureau, l'usage des instruments de précision qu'en y a employés ainsi que la préparation des plans originaux en 1890-91 & 92 soit un montant pour ces salaires et frais de déplacement seuls par la par- tie imputable à la Ville St.Louis de	487.28

*III*

(2)

Il me reste pour le temps que j'y ai mis  
persennellement, un salaire pour toute  
l'année 1898 pour la partie payable par  
la Ville St.Louis de.....

\$887.24

171.37

715.87

La partie d'Outrement, soit HUTCHISON et  
le contrat HEFFERMAN, déduction faite des  
déboursés que j'y ai faits m'a rapporté  
comme salaire net pour le temps persennel  
que j'y ai mis en outre de ce que ci-des-  
sus la somme de \$171.37.

J'ai l'honneur d'être, M.M.

Votre très obéissant serviteur,

  
Ingénieur de la Ville St.Louis.

110

*Copie*  
*Bureau*  
 1<sup>er</sup> janvier 1897. 31 décembre 1898.

Ville St. Louis

	Montant payable par la Corporation	Montant payable par les propriétés	Montant remboursable par la N.W.S.C. pour tranches principale	Montant remboursable par la N.W.S.C. pour services privés.
Rue Waterley (de Fairmount à Bernard)	217 32	16590 80	3065 30	181 61
Rue Bernard (de Clarke à Hutchison)	217 21	8900 85	2370 20	
Rue St. Georges (de Quelle à St. Viateur)	86 75	4917 20	935 00	
Rue St. Urbain (de Moine N. St. Viateur à Bernard)	63 05	2994 40	936 95	62 01
Rue St. Georges (de St. Viateur à Bernard)		7128 80	423 33	454
Rue Clarke (de Mont Royal à Villeneuve)	95 00	4599 52	333 84	9 08
Rue Villeneuve (de St. Laurent à Clarke)	30 13	1028 16	131 66	
Rue Hutchison (de Beaudry à Boulevard)	152 50	4138 59	459 53	
Rue Lauretta (de St. Laurent à St. Dominique)	48 31	1075 32	98 23	8 26
Rue Sanguinet (de St. Ignace à Curmell)	93 13	4469 67	936 95	25 78
Rue Casgrain (de Maguire vers le Nord)	17 33	1116 58	175 96	127 11 85
	1020.73	56959 89	9266 95	303 13

P49/C5,14



	Montant payable par la Corporation	Montant payable par les propriétaires	Montant remboursable par la M. U. S. C. - pour tranchée principale	Montant remboursable par la M. U. S. C. pour services finis
<i>Egouts et aqueduc</i>				
Rue Bernard. <sup>Report</sup>	1020 73	56959 89	9866 95	303 13
(de Clarke à St. Laurent)	" "	1224 72	233 12	
Rue St. Laurent.				
(de Bernard à M <sup>rs</sup> . Charbonneau)	97 63	3622 62	714 88	11 18
Rue Maize				
(de <del>St. Laurent</del> à Bernard)		6384 00	830 72	
Rue Clarke				
(de Villeneuve à St. Louis)	95 00	4345 64	769 03	
Rue Hutchison				
(de Fairmount à Bernard)	131 50	8515 80	2789 86	
<b>Total.</b>	<b>1344.86</b>	<b>81052 67</b>	<b>15204 56</b>	<b>314 31</b>

Montreal, le 22 février 1899

Préparé par:  
  
 Ingénieur Ville St. Louis -

126

1<sup>er</sup> Janvier 1899. - 31 Décembre 1898 -

Montants additionnels des  
remises à être faites pour les  
services privés.

Rue Fairmont	34 01
" Mance	17 70
" Clarke	77 72
" Boulevard	27 85
" St. Georges	19 30
" Mance	31 58
Av. Parc	213 30
Rue St. Laurent	11 56
" St. Urbain	80 04
" Waverley -	182 57
" Clarke	202 21
" St. Dominique	14 91
" Cadieux	6 88
Av. de Gaspé	23 77
Rue Young -	24 86
" Villeneuve	5 84
" Belanger	25 65
Av. Mont Royal	3 44
Rue Mance	40 62
" Mance	16 52
" St. Georges	38 62
" Waverley	24 80
" Clarke	80 09
" Janguinet	3 09
" Hippolyte	3 44
" Cadieux	21 07
" St. Dominique	15 11
" St. Louis	11 25
Total	1207 78

Montréal, le 22 février 1899

Préparé par :

Ingénieur Ville St. Louis 1895

2 copies  
ag. Ville de Louis

Montreal, 27 février 1899

A son Honneur le Maire  
et : M. M. les Conseillers de la  
Ville St. Louis

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous transmettre,  
pour être soumis à votre approbation,  
les états détaillés ci-joints, de divers  
travaux d'aqueduc exécutés par M. M. Bastien  
et Talignette pour le compte de votre Corporation,  
le tout suivant les prix du contrat en cours.

Ces états sont les suivants, savoir :

- 1<sup>o</sup> Travaux d'aqueduc - Rue n<sup>o</sup> 10-411  
et rue St. Dominique. # 371.00
  - 2<sup>o</sup> Services d'eau particuliers # 201.10
- Soit en totalité # 572.10

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance  
de ma bien sincère considération.

J. G. G. Vanier  
Ingénieur Ville St. Louis.

130

Ville St. Louis.

Services d'eau particuliers mis en place par  
M. M. Bastien et Valiquette  
depuis le rapport du 10 janvier 1898. —

Liste additionnelle faisant suite à celle  
annexé au rapport du 27 décembre 1898.

Date	Ouvrage	Emp. par	Montants	Cotants.
1898	Rue Waverley.			
Jun 1 <sup>er</sup>	M <sup>rs</sup> A. Giroux, 1 double	36'0" 1 <sup>re</sup>	39 60	
Nov 14	M <sup>rs</sup> C. Gratton, 1 simple	38'0" 0 <sup>re</sup>	26 60	
Dec 5	M <sup>rs</sup> R. Magnan, 1 double	36'0" 1 <sup>re</sup>	39 60	105. 80
	Rue Clarke			
Dec 7	M <sup>rs</sup> L. Gagné, 1 double	30'0" 1 <sup>re</sup>	33 00	
do 16	M <sup>rs</sup> blp. Saguin, 1 double	28'0" 1 <sup>re</sup>	30 80	63 80
	Ruelle (entre Marie et St. Urbain)			
Oct. 21	M <sup>rs</sup> Bailey, 1 simple	15'0" 0 <sup>re</sup>	10 50	10 50
	Rue St. Dominique.			
Dec 30	M <sup>rs</sup> A. Guineault, 1 simple	30'0" 0 <sup>re</sup>	21 00	21 00
				\$ 201 10

Montreal, 27 janvier 1899

J. Guitevaux  
Ingénieur Ville St. Louis.

129

Ville St. Louis.

Tuyaux à l'eau et accessoires posés par  
M. M. Bastien et Valiquette,  
sur la rue n° 10.411 près de l'Avenue du Dépôt  
et sur la rue St. Dominique, suivant contrat  
en cours, mesurages, évaluations, etc;  
travaux exécutés en 1899  
depuis rapport antérieur du soussigné (27 décembre 1898)

Ruelle n° 10.411 (près Avenue du Dépôt)

308	pieds courants de tuyaux de 4", posés	à 0.82	252 56	
2	valves de 4", posés	à 12.00	24 00	
2	boîtes de valves	à 6.80	13 60	
1	raccord au tuyau de 10" de la rue St. Laurent		30.00	
	<del>1 collet de 10"</del>			
				390 16

Page 2 livre 765  
1000 francs  
14 de 1898

Rue St. Dominique (de ruelle n° 10.411 vers le Sud)

62	pieds courants de tuyaux de 4" posés	à 0.82	50 84	50 84
----	---	--------	-------	-------

Total # 371.00

Montréal, le 27 février 1899

J. Guitevaux  
Ingénieur Ville St. Louis.

128

*font*

Montréal 3 mai 1898

Recu de l'Entre-Deux en Carter, contenant tous les  
profils d'égout construits dans la ville de Montréal depuis l'origine  
(Nov. 1890) à venir au 31 Dec. 1898, ainsi qu'un plan  
général des systèmes d'égout de Montréal, avec  
échelle et enfin le tout inédit pour référence.

A. J. Vissieux  
Notary  
VILLE ST. LOUIS

951

131

*Ag. Ville St Louis*

12 Avril

9.

A.P. Vincent Sec-  
Sec. Tres.  
Corporation Ville St. Louis

Cher Monsieur-,

Je vous prie d'informer votre Conseil au plus tôt de  
voir à décider de la mise en place des tuyaux à l'eau et accessoires,  
sur les rues VILLENEUVE, St. URBAIN & St. DOMINIQUE où l'on construit  
actuellement des égouts.

Il faudra nécessairement que ces tuyaux à  
l'eau soient posés presque en même temps que les égouts qui y seront  
faits, le sol étant d'une nature particulière en ces endroits.

J'ai l'honneur d'être, cher Monsieur,

Votre très obéissant serviteur,

  
Maire Ville St. Louis.

133

2 b

**J. EMILE VANIER.**  
Ingénieur - et - Architecte

BUREAUX:  
NO. 107, RUE ST-JACQUES,  
MONTREAL.

Montreal, 24 Avril 1899.

*Copie de la balance  
d'Emile Vanier*

A Son Honneur le Maire  
et à M.M. les Conseillers de la  
Ville St.Louis.

Messieurs-,

J'ai l'honneur de vous faire rapport que les dépenses que vous avez faites pour la construction des égouts de votre Ville, pour la période comprise entre le 1er Janvier et le 31 Mars 1899 (voir mon rapport du 31 Décembre 1898) se répartissent comme suit:

1 <sup>o</sup> Main d'oeuvre (voir état détaillé annexé)	\$3600.81
2 <sup>o</sup> Fourniture des matériaux, suivant état détaillé ci-joint -.....	<u>877.75</u>
Soit en totalité.....	\$9478.56 ✓

J'ai l'honneur d'être M.M.

Votre très obéissant serviteur,

*J. Emile Vanier*  
Ingénieur de la Ville St.Louis.

*136*

**J. EMILE VANIER.**  
 Ingénieur - et - Architecte

BUREAU:  
 NO. 107, RUE ST-JACQUES,  
 MONTREAL.

Montréal, 24 Avril 1899.

**EGOUTS VILLE St. LOUIS**  
 TRAVAUX A LA JOURNEE, MAIN D'OEUVRE REQUISE POUR  
 LA CONSTRUCTION DES EGOUTS DEPUIS LE  
 RAPPORT DU 31 DECEMBRE 1898.

1899					
Jan.	3	Liste de paie - Rues VILLENEUVE & St. URBAIN.....			\$137.32 ✓
"	12	do de Ruelle près Ave. du Dépot.....			7.60
"	"	do de Rues VILLENEUVE & St. URBAIN.....			262.03 ✓
"	19	do de Ruelle près Ave. du Dépot.....			245.50
"	"	do de Rues VILLENEUVE & St. URBAIN.....			498.16 ✓
"	26	do de Ruelle près Ave. du Dépot.....			48.45
"	"	do de Rues VILLENEUVE & St. URBAIN.....			642.06 ✓
Fev.	3	do de do do do			890.16 ✓
"	9	do de do do do			974.35 ✓
"	15	do de do do do			670.41 ✓
"	23	do de do do do			508.84 ✓
Mars	3	do de do do	\$59.62 ✓		
"	"	do de Rue St. DOMINIQUE	962.06 ✓	1021.63	
"	8	do de do do			846.75 ✓
"	15	do de do do	840.03 ✓		
"	"	do de Rues VILLENEUVE & St. URBAIN.....	14.00 ✓	354.03	
"	23	do de do do			32.44 ✓
"	"	do de Rue St. Dominique			426.05 ✓
"	31	do de Rues VILLENEUVE & St. Urbain.....			68.40 ✓
"	"	do de Rue St. DOMINIQUE			425.53 ✓
					\$3690.81

135

**J. EMILE VANIER.**  
 Ingénieur - et - Architecte

BUREAUX:  
 NO. 107, RUE ST-JACQUES,  
 MONTREAL.

Montreal, 24 Avril 1899

**EGOUTS VILLE St. LOUIS**

Travaux à la journée, liste des factures payées pour les matériaux employés dans la construction des égouts depuis le rapport du 31 Décembre 1898.

1899.			
Jan.	23	J. Maillet, bois pour cradles "Ruelle près Ave. du Dépôt.....	\$23.86
"	"	ONTARIO POWDER WORKS Co. explosifs Rues VILLENEUVE & St.URBAIN.....	172.95 ✓
"	24	J. Brunet & Cie-Brique Ruelle près Ave. Dépôt.....	58.00
"	"	E. LEONARD, charbon Rues VILLENEUVE & St. URBAIN.....	6.00 ✓
Mars.	8	do do do do	3.00 ✓
"	"	do do Ruelle près Ave. du Dépôt	2.00
"	"	A. CHEVALIER, huile etc, Rues VILLENEUVE & St.URBAIN.....	8.85 ✓
"	15	W. CHOUINARD, ferronnerie do do	99.40 ✓
"	"	do do do do do	3.00 ✓
"	"	do do do do Rue St. DOMINIQUE.....	66.14 ✓
"	"	H. Boucher, manches de pics Rue St. Dominique.....	12.00 ✓
"	18	Ontario Powder Works explosifs Rues Villeneuve & St.Urbain.....	422.55 ✓
			\$877.75

134

Civil Engineer & Architect,

PROVINCIAL LAND SURVEYOR,

OFFICE

107 St. James Street.

MONTRÉAL 26th April 1899.

T O W N St. L O U I S

PIPE REQUIRED ON VILLENUEVE, St. DOMINIQUE  
& St. URBAIN STRS.

VILLENUEVE Street (from Clarke to  
St. Urbain.)

300 ft. of 6" pipe  
1 T branch 6" x 6" x 4"  
1 2 Nozzle hydrant  
2 6" Valves -  
2 Valve boxes for 6" valves  
24 ft. 4" pipe.

St. DOMINIQUE (from McGuire to Lane)

1704 ft. of 4" pipe  
2 T Branches 4" x 4" x 4"  
3 4" Valves  
3 Valve boxes for 4" valves  
2 2 Nozzle hydrants.

St. URBAIN STREET (from Mount Royal  
to St. LOUIS)

1944 ft. of 6" pipe  
3 T Branches 6" x 6" x 4"  
6 6" Valves -  
6 Valve boxes for 6" pipe  
1 T Branch 12" x 12" x 6"  
1 12" sleeve  
1 Cross 6" x 6" x 6" x 6"  
1 6" plug.  
24 ft. of 4" pipe.

137

*Mon St. Louis*

*Egout*

Montréal, le 4 Mai 1899.

Monsieur A.F. Vincent  
Secrétaire Trésorier  
Ville St. Louis -

Cher Monsieur-,

Comme suite à votre ordre du 3 Mai, j'ai l'honneur de vous faire connaître qu'il a été procédé sur le terrain aux opérations de nivellement nécessaires pour s'assurer s'il est possible de raccorder par un branchement à l'égout du Boulevard, vis-à-vis de la rue GEORGES HIPPOLYTE, les souterrains de l'église de l'Enfant Secs ainsi que la cave au charbon dont la construction est projetée. Il résulte de ces constatations que le pavement des souterrains de l'église, tel qu'il sera établi, se trouvera être à 9 pieds au-dessus du point de raccordement à l'égout du Boulevard et celui de la cave au charbon à 8 pieds au-dessus du même point, le dit raccordement devant se faire à 2 pieds au-dessus du fond de l'égout.

L'égout à construire, tel que montré au croquis ci-joint, aurait un développement de 400 pieds environ. Une pente de 1 pied par 100 pieds suffira amplement pour lui assurer une évacuation rapide des matières qu'il aura à recueillir.

L'égout que l'on projette peut donc être construit dans d'excellentes conditions.

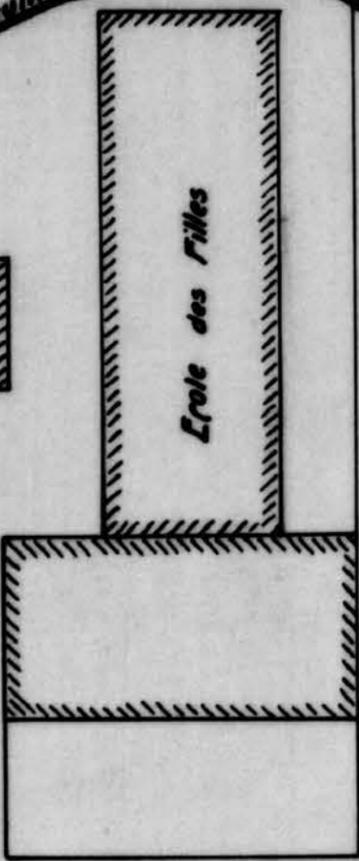
Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments bien dévoués.

*J. Paul Vauzelle*  
Ingénieur Ville St. Louis.

139

Pavement Carré ou Charbon  
189.00

ESBIT A CONSTRUIRE



Boulevard

Georges  
Hippolyte

170.21

St. Dominique

138

P49/C5,14



Egouts St. Louis

1899					
Avril	7	Siste de par	Village St. Urbain		70 75
"	"	" " "	St. Dominique		368 51
"	13	" " "	Vill. St. Urb.	<del>Village St. Louis</del>	200 <del>80</del>
"	"	" " "	St. Dominique		241 40
"	20	" " "	Vill. St. Urb.		555 21
"	"	" " "	St. Dominique		187 02
"	28	" " "	Vill. St. Urb.		615 97
"	"	" " "	St. Dominique		61 40
Mai	5	" " "	"		259 05
"	"	" " "	Vill. St. Urb.		481 69
"	11	" " "	St. Dominique		420 72
"	"	" " "	Vill. St. Urbain		274 20
"	18	" " "	St. Domini.		145 05
"	"	" " "	Vill. St. Urb.		321 15
"	25	" " "	St. Dom.		289 03
"	"	" " "	V. St. U.		145 74
Jun	1	" " "	St. Dom.		193 38
"	"	" " "	Vill. St. Urbain		109 00
"	8	" " "	do do		43 57
"	"	" " "	St. Dom.		311 24
"	13	" " "	do		40 39
"	22	" " "	do.		28 58
					<hr/> 5363 82

5363.82  
 2438.04  
 -----  
 7801.86

24 Jun 1899 -

142

Agents St. Louis -

	13	J. Maillet - bois vertes.	14 84
"	18	J. Paquette, ferr.	75 33
"	25	Chabour et Espele - infamein	6 00
Mars	5	D. Parizeau - bois	94 10
"	10	J. Paquette, ferr. -	1094 18
"	17	J. Cousin - sable de grav.	39 60
Juin	1	J. Maillet - bois.	515 24
"	7	M. Sand and Gravel Co. - sable.	98 75
"	15	J. Maillet, bois.	500 00
			<hr/>
			2438 04

24 Juin 1899

141  
396.0836

Ville St. Louis

Montréal 28 Juin 1899.

A son Honneur le Maire et à M.M.  
les Echevins de la Ville St. Louis.

Messieurs-,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint, un état détaillé, concernant la livraison de couvercles de "Manholes", par M.M. BASTIEN & VALIQUETTE, et se montant à \$150.00.

J'ai l'honneur d'être, M.M.,

Votre très obéissant serviteur,

  
\_\_\_\_\_  
Ingénieur Ville St. Louis.

144

Montréal, le 28 Juin 1899.

LA VILLE de St. LOUIS

Doit à

T. BASTIEN

1899.

Mai 28

15 couvercles de manhole pr.  
les égouts des rues VILLENEUVE  
St.URBAIN & St.DOMINIQUE....à \$10.00 \$150.00

143

P49/C5,14

3 6

2 4 6 8

**J. EMILE VANIER**  
Ingénieur - et - Architecte

BUREAU:  
NO. 107 RUE ST-JACQUES,  
MONTREAL

*Duplicata  
Aiguillon*

Montréal 26 Juin 1899.

A son Honneur le Maire et à  
M.M. les Echevins de la  
Ville St.Louis

Messieurs-,

J'ai l'honneur de vous faire rapport que les travaux d'a-  
queduc exécutés par M.M.BASTIEN & VALIQUETTE, pour le compte de votre  
Corporation, sur les rues VILLENEUVE, St.URBAIN & St.DOMINIQUE se mon-  
tent à la somme de \$4998.26, le tout d'après l'état détaillé ci-joint  
préparé à la suite des mesurages qui ont été faits.

J'ai l'honneur d'être, M.M.,

Votre très obéissant serviteur,

( Signé )

J.EMILE VANIER

Ingénieur de la Ville St.Louis.

( copie )

*146*

**J. EMILE VANIER**  
 Ingénieur - et - Architecte

BUREAU:  
 NO. 107 RUE ST-JACQUES,  
 MONTREAL

AQUEDUC VILLE St.LOUIS

TUYAUX A L'EAU ET ACCESSOIRES POSES PAR M.M.BASTIEN  
 & VALIQUETTE, SUR LES RUES VILLENEUVE, St.URBAIN  
 & St.DOMINIQUE, SUIVANT CONTRAT EN COURS,  
 MESURAGES, EVALUATIONS, ETC: TRAVAUX  
 EXECUTES EN 1899, DEPUIS RAPPORT  
 ANTERIEUR DU SOUSSIGNE  
 ( 27 FEVRIER 1899.)

RUE VILLENEUVE (De la Rue Clarke  
 à la Rue St.Urbain.)

298	Pds.courants de tuyau de 6"		
	posé.....	\$1.16	\$339.88
2	Valves de 6" posées.....	20.50	41.00
2	Boites de valves.....	6.80	13.60
1	Borne fontaine posée.....	100.00	100.00
1	Raccord au tuyau de 6" à la rue CLARKE.....		5.00
			<u>\$499.48</u>

RUE ST.URBAIN (De Mont Royal  
 à St.Louis.)

1962	Pds.courants de tuyau de 6"		
	posé.....	\$1.16	\$2275.92
6	Valves de 6" posées.....	20.50	123.00
6	Boites de valves.....	6.80	40.80
3	Bornes fontaines posées.....	100.00	300.00
1	Raccord au tuyau de 12" de la rue Mont Royal.....		39.00
1	Raccord au tuyau de 16" de la rue St.Louis.....		12.90
			<u>\$2781.72</u>

RUE St.DOMINIQUE ( de Maguire  
 à Ruelle No.10-411.)

1768	Pds.courants de tuyau de 4"		
	posé.....	0.82	\$1445.66
3	Valves de 4" posées.....	12.00	36.00
3	Boites de valves posées.....	6.80	20.40
2	Bornes fontaines posées.....	100.00	200.00
2	Raccords, un à chaque extrémi- té du tuyau.....	5.00	10.00
			<u>\$1712.06</u>

TOTAL..... \$4998.26

Montréal, le 26 Juin 1899.

145

Ville St Louis

Montréal 29 Juin 1899.

A son Honneur le Maire et à M.M. les  
Echevins de la Ville St. Louis.

Messieurs-,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint un état détaillé des services d'aqueduc qui ont été mis en place, par M.M. BASTIEN & VALIQUETTE, suivant contrat en cours.

Le tout a été vérifié avec soin et se monte à \$672.25.

J'ai l'honneur d'être, M.M.,

Votre très obéissant serviteur,

  
Ingénieur Ville St. Louis.

148

E. EMILE VANIER.  
 Ingénieur-Civil

ET  
 Arpenteur Provincial

.. BUREAUX ..  
 107 Rue St-Jacques.

VILLE St. LOUIS

SERVICES D'EAU PARTICULIERS MIS EN PLACE

PAR M.M. BASTIEN & VALIQUETTE DEPUIS

LE RAPPORT DU 27 FEVRIER  
 1899

Année et mois.	Date	O U V R A G E	Lon- gueur en pieds.	TAUX	MONTANTS	TOTAUX
<u>1899.</u>						
<u>RUE CLARKE</u>						
Avril	20	Mr. JUBINVILLE, 2 doubles	88	\$1.10	\$98.00	
"	21	Mr. J. RACINE, 1 do	88	1.10	41.80	
"	22	Mr. W. OULMET, 2 do	81	1.10	89.80	
"	"	Mme. A. LEGAULT 2 do	36	1.10	79.20	
Mai	5	Mme. P. QUETTE, 1 do	29	1.10	81.80	\$204.70
<u>RUE St. URBAIN</u>						
Mai	28	Dr. LESAGE, 1 double	40	1.10	44.00	
Juin	10	L. COLLETTTE, 1 do	88	1.10	41.80	
"	17	Mr. JUTEAU, 1 simple	88	0.70	26.60	112.40
<u>RUE St. GEORGES.</u>						
Mai	12	M.M. FRAPPIER, 2 doubles	86	1.10	79.80	
Juin	7	M. GIROUX, 2 do	86	1.10	79.20	158.40
<u>RUE HUTCHISON</u>						
Mai	2	Mr. F. BEAN, 1 simple	30	0.70	21.00	21.00
<u>RUE WAVERLEY</u>						
Avril	22	Mme E. GRATTON, 1 simple	30	0.70	21.00	21.00
<u>RUE MANCE</u>						
Mai	10	Mr. JOHN MORRISON, 1 do	86	0.70	25.20	25.20
<u>RUE FAIRMOUNT</u>						
Juin	6	Mr. LABELLE, 1 simple	29	0.70	20.80	
		Creusage de la cour- se, 25 heures.... à		0.15	3.75	24.05
Juin	14	M. E. L. RIVET, 1 simple	8	0.70	5.60	5.60
TOTAL.....						\$672.85

Montreal, le 28 Juin 1899.

147

St. Louis

Montréal, 30 Juin 1899.

A son Honneur le Maire  
et à M.M. les Conseillers de la  
Ville St. Louis.

Messieurs-,

J'ai l'honneur de vous faire rapport, que les dépenses occasionnées par la construction des égouts dans votre Ville, pour la période allant du 1er avril au 26 juin 1899, (voir mon rapport du 24 avril dernier) se repartissent comme suit:

<u>1o</u>	Main-d'Oeuvre (voir état détaillé ci-annexé)	\$5868.82
<u>2o</u>	Fourniture de matériaux, suivant état ci-joint	3915.28

Soit en totalité..... \$9279.10 ✓

J'ai l'honneur d'Être, M.M.,

Votre très obéissant serviteur,

*J. Van*

Ingénieur de la Ville St. Louis.

157

Montréal, le 30 Juin 1899.

EGOUTS DE LA VILLE St. LOUIS  
TRAVAUX A LA JOURNEE  
MAIN-D'OEUVRE REQUISE POUR LA CONSTRUCTION  
DES EGOUTS DEPUIS LE RAPPORT DU  
24 AVRIL 1899.

1899.						
Avril	7	Liste de paie	-	RUES VILLENEUVE & St.URBAIN		\$70.75 ✓
"	"	"	"	Rue St.DOMINIQUE		368.51 ✓
"	13	"	"	do do do		241.40 ✓
"	"	"	"	RUES VILLENEUVE & St.URBAIN		200.80 ✓
"	20	"	"	do do do		555.21 ✓
"	"	"	"	RUE St.DOMINIQUE		187.02 ✓
"	28	"	"	do do		61.40 ✓
"	"	"	"	RUES VILLENEUVE & St.URBAIN		615.97 ✓
Mai	5	"	"	do do do		281.69 ✓
"	"	"	"	RUE St.DOMINIQUE		259.05 ✓
"	11	"	"	do do		420.72 ✓
"	"	"	"	RUES VILLENEUVE & St.URBAIN		274.20 ✓
"	18	"	"	do do do		221.15 ✓
"	"	"	"	RUE St.DOMINIQUE		145.05 ✓
"	25	"	"	do do		289.02 ✓
"	"	"	"	RUES VILLENEUVE & St.URBAIN		145.74 ✓
Juin	1	"	"	do do do		109.00 ✓
"	"	"	"	RUE St.DOMINIQUE		193.28 ✓
"	8	"	"	do do		311.24 ✓
"	"	"	"	RUES VILLENEUVE & St.URBAIN		48.57 ✓
"	15	"	"	RUE St.DOMINIQUE		40.29 ✓
"	22	"	"	do do		28.55 ✓
TOTAL.....						\$5869.82

150

Montréal, le 30 Juin 1899.

EGOUTS DE LA VILLE St. LOUIS

TRAVAUX A LA JOURNEE

LISTE DES FACTURES PAYEES POUR LES MATERIAUX

EMPLOYES DANS LA CONSTRUCTION DES EGOUTS

DEPUIS LE RAPPORT DU 24 AVRIL

1899.

<u>1899.</u>			
Avril	18	J. MAYET, bois, égout, RUE St. DOMINIQUE.	\$14.84 ✓
"	18	J. PAQUETTE, outillage égout VILLENEUVE (42.29) ✓ St. URBAIN & St. DOMINIQUE (33.05) ✓	75.38
Mai	5	D. PARIZEAU, bois, égout rue St. DOMINIQUE	94.10 ✓
"	10	J. PAQUETTE, ciment, tuiles, etc, égout VILLENEUVE St. URBAIN & (599.20) ✓ St. DOMINIQUE - (468.90)	1068.10
"	17	J. Tousin, sable, de _____ de _____ St. Dominique - (17.27) ✓ St. Urbain - (22.35) ✓	39.60
Juin	7	MONTREAL SAND & GRAVEL Co., sable, égout VILLENEUVE, St. URBAIN & St. DOMINIQUE 43.34 ✓ (55.41) ✓	98.75
"	24	J. BRUNET & Cie, brique de _____ de _____ 121.86 ✓ 155.67 ✓	277.53
"	"	ONTARIO POWDER WORKS, explosifs 185.42 ✓ 235.00 ✓	418.05
"	"	FAUCHER & FILS, charbon de _____ de _____ 55.04 ✓ 6.84 ✓	11.68
"	"	LEONIDAS LEONARD, do _____ do _____ 510.08 ✓ 12.92 ✓	523.00
"	"	CANADA IRON FURNACE Co. brique, do _____ do _____ 547.18 ✓ 725.02 ✓	1272.20
"	26	J. PAQUETTE, ciment, tuile _____ do _____ D-220.06 U.V-281.74	501.80
TOTAL.....			\$3915.28

149

*M. Louis Gauthier*

13 Juillet

26

A. F. Vincent Econ-  
Sec. Tres.  
Ville St. Louis

Mon cher Monsieur,

En réponse à votre demande d'aujourd'hui relative-  
ment aux quantités de matériaux requis pour l'égout de la rue GASCHAIN,  
à partir de l'extrémité actuelle, jusqu'au centre de la rue LAURENT,  
je dois vous dire que ces quantités sont les suivantes, savoir:

- |       |                     |
|-------|---------------------|
| 12500 | Briques "bevel"     |
| 10500 | " canalis           |
| 60    | Barriques de ciment |
| 60    | " de sable          |
| 425   | Inverts.            |

Dans l'espérance que vous trouverez le tout sa-  
tisfaisant je demeure,

Votre très obéissant serviteur,

*J. O. V. prof.*  
Ingénieur Ville St. Louis.

153

P49/C5,14

4 4

2 4 6 8

*Ville St. Louis*

12th July 9

A Carvell Esq-  
Sec. Montreal Water & Power Co.  
C i t y.

Dear Sir-,

I beg to advise you that it is the desire of the Corporation of the Town of St. Louis, that all water pipes laid by your Company, in the streets of the said Town should be so, only after official grades have been given to your general foreman.

Please apply to the Secretary of the Corporation for grades when ever you want them.

In doing so, you will greatly oblige,

Yours truly,



*Mayor of St. Louis*

*152*

P49/C5,14

4 5



Ville de St. Louis

21st November

A. Corvill Esq.  
Secretary Montreal Water & Power Co.  
CITY.

Dear Sir-

I beg to advise you that I am actually opening a part of St. Catherine road on the Town of St. Louis side, for the purpose of building a sewer, and that a water pipe shall be needed there in the same trench. You will please see that the water pipe in question, to connect with Mount Royal Avenue, shall be laid by your Company in due time.

I would also remind you that of a similar notice that has been sent you a few days ago, about pipes to be laid on BOWLEND & CADILLAC Sts. in the same town. We are actually building the sewer on these streets and I see this morning that none of the Company's material is yet on the ground.

I hope that the matter shall be attended in a few days as the matter is a little pressing, and the season is rapidly advancing.

Yours truly,

J. E. V.  
Engineer Town of St. Louis.

155

*apud  
Ville de Montréal*

9th November 1908

A. Carvell Esq-  
Secretary, Montreal Water & Power Co.  
C i t y.

Dear Sir-,

I beg to inform you that we are in Mile End actually opening  
part of St. JOSEPH St, and also CADINUK St. for sewerage work. The whole  
being to the east of CADINUK, and to the north of St. JOSEPH, as per  
plans that you can see here in my office, and that you are requested  
to lay your water mains, before we refill these trenches.

Yours truly,

  
Chief Engineer Town of Mile End.

154

**J. EMILE VANIER,**  
Ingénieur - et - Architecte

BUREAU :  
NO. 107 RUE ST-JACQUES,  
MONTREAL.

*Exposit*  
Ville St. Louis

Montréal, 23 Décembre 1899.

A son Honneur le Maire  
et à M.M. les Conseillers de la

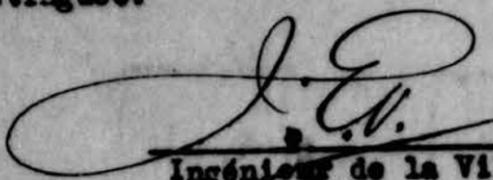
VILLE St. LOUIS

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous faire rapport que les dépenses occasionnées par la construction des égouts dans votre Ville, pour la période allant du 27 Juin au 23 décembre 1899 (voir mon rapport du 30 juin dernier) se répartissent comme suit:

<u>1<sup>e</sup></u> Main d'oeuvre (voir état détaillé ci-annexé,	\$1962.71
<u>2<sup>e</sup></u> Fourniture de matériaux, suivant état ci-joint	1460.81
	<hr/>
Soit en totalité.....	\$3423.02

Veillez agréer, Messieurs, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

  
Ingénieur de la Ville St. Louis.

162

Montréal, 23 décembre 1899

A Son Honneur le Maire  
et à M. M. les Conseillers de la  
Ville St. Louis.

Messieurs,

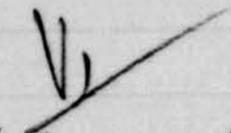
J'ai l'honneur de vous faire rapport  
que les dépenses occasionnées par la construction  
des égouts dans votre Ville, pour la période  
allant du 27 juin - au 23 décembre 1899 (voir  
mon rapport du 30 juin dernier) se répartissent  
comme suit:

1° Main d'œuvre (voir état détaillé ci-joint) 1962.71

2° Fourniture de matériaux, suivant état ci-joint 1460.31

Soit en totalité \$ 3423.02

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance  
de ma considération la plus distinguée

  
Ingénieur de la Ville St. Louis

[6]

Montréal, le 23 décembre 1899

Egouts de la Ville St. Louis.  
 Travaux à la journée.  
 Main d'œuvre requise pour la construction  
 des égouts depuis le rapport du  
 30 juin 1899

1899				
Novembre	2	Liste de paie.	Boulevard et rue Cadieux	148.77 .
"	10	" " "	do " do	292.48 .
"	17	" " "	Chemin d'Outremont	77.73 .
"	"	" " "	Boulevard et rue Cadieux	254.24 .
"	24	" " "	Chemin d'Outremont	173.60 .
"	"	" " "	Boulevard et rue Cadieux	230.19 .
Décembre	1 <sup>er</sup>	" " "	Chemin d'Outremont	224.46 .
"	"	" " "	Boulevard et rue Cadieux	197.18 .
"	9	" " "	Chemin d'Outremont	43.38 .
"	"	" " "	Boulevard et rue Cadieux	35.32 .
"	15	" " "	do " do	153.70 .
"	22	" " "	Boulevard (à l'Ouest de Parc)	√ 115.90 .
"	"	" " "	Cadgram	15.76 .
			Total	√ 1962.71 .

160

Montreal, le 23 décembre 1899

Egouts de la Ville St. Louis.

Travaux à la journée.

Liste des dépenses faites pour l'achat des matériaux employés dans la construction des égouts depuis le rapport du 30 juin 1899.

1899				\$
juillet	13	J. Paquette - ciment,	égout rue St. Dominique	237.05
août	4	Ch. Scheppaert, briques,	do do do	28.50
do	"	J. Brunet et Co, do	do do do	14.50
octobre	24	Canada Iron Furnace Co. do	do do do	143.00
do	27	J. T. B. Guise, bois,	égouts généraux	62.36
novembre	4	M. Sand and Gravel Co, sabb,	do do	173.07
do	6	Ontario Powder Works, explosifs,	égouts Boulevard. Cadieux	23.85
do	15	do do do, do, do	do do	35.85
do	24	do do do, do, do	do do	19.50
do	29	do do do, do, do	do do	19.50
do	29	Chevalier, sel,	do do do	0.50
décembre	1 <sup>er</sup>	Chouinard, ciment	do do do	68.40
do	"	Faucher et fils, charbon forge,	do do do	5.53
do	4	Ontario Powder Works, explosifs,	égout Chemin d'Outremont	21.75
do	5	J. Paquette, tuile, tuyaux gris,	égouts généraux	280.50
do	"	do, do do do, do	égouts Boulevard et Cadieux, Ch. d'Outremont	134.55
do	6	J. Brunet et Co, briques,	égouts Boulevard. Cadieux	38.40
do	"	A. Bastien, briques,	égouts généraux	135.00
do	11	Ontario Powder Works, explosifs,	Boulevard et Cadieux	7.50
do	16	Leonard, charbon,	égout do do	8.00
do	22	H. Poucher, fournaise,	égouts généraux	2.00
Total				\$ 1460.31

159

**J. EMILE VANIER,**  
 Ingénieur - et - Architecte

BUREAU :  
 NO. 107 RUE ST-JACQUES,  
 MONTREAL.

Montréal, le 28 Décembre 1899.

**EGOUTS DE LA VILLE St. LOUIS**  
**TRAVAUX A LA JOURNEE, MAIN D'OEUVRE REQUISE**  
**POUR LA CONSTRUCTION DES EGOUTS**  
**DEPUIS LE RAPPORT DU 20**  
**JUIN 1899**

<u>1899</u>					
Nov.	2	Liste de paie	Boulevard à Rue Cadieux		\$148.77
"	10	"	de et rue Cadieux		292.48
"	17	"	Chemin d'Outrement		77.78
"	17	"	Boulevard et rue Cadieux		254.24
"	24	"	Chemin d'Outrement		173.60
"	"	"	Boulevard et rue Cadieux		230.19
Dec.	1	"	Chemin d'Outrement		224.46
"	"	"	Boulevard et rue Cadieux		197.18
"	9	"	Chemin d'Outrement		43.88
"	"	"	Boulevard et rue Cadieux		85.82
"	15	"	Boulevard et rue Cadieux		153.70
"	22	"	Boulevard (à l'ouest de Paré)		115.90
"	"	"	Casgrain		✓15.76
					<hr/>
TOTAL.....					\$1962.71

158

**J. EMILE VANIER,**  
Ingénieur - et - Architecte

BUREAU :  
No. 107 RUE ST-JACQUES,  
MONTREAL.

Montréal le 23 Décembre 1899.

**ÉGOUTS DE LA VILLE St. LOUIS**  
**TRAVAUX A LA JOURNÉE, LISTE DES DEPENSES FAITES**  
**POUR L'ACHAT DES MATERIAUX EMPLOYES DANS**  
**LA CONSTRUCTION DES ÉGOUTS DEPUIS LE**  
**RAFFORT DU 30 Juin 1899.**

1899			
Juil.	13	J. Paquette-ciment égout rue St. DOMINIQUE	\$237.05
Août	4	Chs. Sheppard, - brique égout rue St. DOMINIQUE	28.50
do	4	J. Brunet & Co. do do do do	14.50
Oct.	24	Canada Iron Furnace Co. brique do do	143.00
"	27	J. E. B. Grier, bois, égouts généraux	62.86
Nov.	4	Sand & Gravel Co., sable, do do	173.07
"	6	Ontario Powder Works, explosifs, égouts	
		Boulevard Cadieux	23.85
"	15	do do do do do do do	35.85
"	24	do do do do do do do	19.50
"	29	do do do do do do do	19.50
"	29	Chevalier, sel, do do	0.50
Dec.	1	Chouinard, ciment - do do	68.40
"	"	Faucher et fils, charbon forge, do do	5.58
"	4	Ontario Powder Works, explosifs, égout Chemin	
		d'Outremont	21.75
"	5	J. Paquette, tuile, tuyaux grès, égouts généraux	280.50
"	"	do do do do do Boulevard	
		et Cadieux, Chemin d'Outremont	134.55
"	6	J. Brunet et Co. brique, égouts Boulevard, Cadieux.	38.40
"	"	A. Bastien, brique, égouts généraux	135.00
"	11	Ontario powder works, explosifs, Boulevard & Cadieux	7.50
"	16	Léonard, charbon, égout do do do	8.00
"	22	H. Boucher, fournaise, égouts généraux	3.00
TOTAL.....			\$1460.81

157

A. BÉLLE VAIER  
Ingénieur - et - Architecte

101, RUE ST-JACQUES,  
MONTREAL.

Montréal 18 Février 1900.

*Egouts Ville St. Louis*

M.A.P. Vincent  
Spécialiste Trésorier  
Ville St. Louis P.Q.

Monsieur,

Comme suite à la demande que vous m'adressiez il y a quelques jours, j'ai fait dresser le tableau ci-joint contenant les renseignements suivants:

- 1<sup>o</sup> Pour les égouts dont la répartition a été faite en 1899:
  - (a) Le montant payable par la Corporation -
  - (b) de \_\_\_ de \_\_\_ de \_\_\_ de les propriétaires -
- 2<sup>o</sup> Pour les travaux d'aqueduc pendant la même année:
  - (a) Le montant à rembourser par la "MONTRÉAL WATER & POWER Co." pour le creusement des tranchées du tuyau principal.
  - (b) Le montant à rembourser par cette Compagnie pour l'ouverture des tranchées des services privés.

Le tout suivant les taux établis autrefois par  
le Conseil.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments dévoués,

*J. Belle Vaier*  
Ingénieur Ville St. Louis.

163

*égouts*  
*W. G. F.*

19 Mars 1900

A. Goyer Ecr-  
Président Comité des travaux  
Corporation Ville St. Louis  
Co. Hochelaga P.Q.

Cher Monsieur,

Comme le dégel du printemps ne va pas tarder à venir et qu'il sera vraisemblablement très considérable, je vous prierais de voir immédiatement à donner des ordres pour que tous les puisards de la Municipalité soient vidés, dégelés et vérifiés quant à leur fonctionnement, de même aussi faire faire les rigoles suffisantes pour amener les eaux à ces puisards. Comme vous le savez la chose est de la plus haute importance et je crois qu'il serait opportun de se mettre en mesure de prévenir toute réclamation en dommage provenant du fait des inondations de caves et autres.

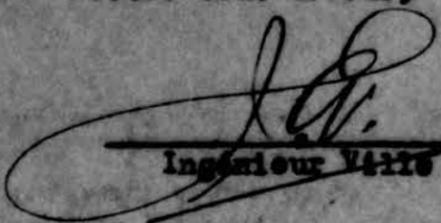
Je vous prierais aussi de voir à vous préparer bientôt à faire rendre le long des tranchées d'égouts qui sont actuellement ouvertes, sur les rues BOULEVARD & CASGRAIN, les matériaux nécessaires pour y faire les ouvrages en brique, aussitôt la neige disparue.

*165*

(2)

S'il vous plaît soumettre le tout à votre Comité et  
me croire.

Votre tout dévoué,

  
Ingénieur Ville St. Louis.

164

P49/C5,14

5 6



Egouts

Egouts Ville St. Louis

23 Mars 1900

A. Goyer Ecr-  
Président du Comité des travaux  
Corporation de la Ville St. Louis.

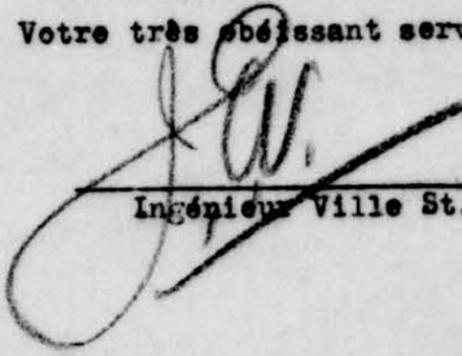
Cher Monsieur,

Pour faire suite à la lettre que je vous écrivais, il y a deux ou trois jours au sujet des travaux d'égouts des rues CASGRAIN & BOULEVARD, je dois vous informer que les matériaux requis pour faire les ouvrages de brique aux endroits précités, sont les suivants, savoir:

44,000	Briques carrées
30,000	" "bevel"
1,000	"Inverts"
7	Couvercles de manholes
480	"ribs" de fer pour "cradles"

J'ai l'honneur d'être, cher Monsieur,

Votre très obéissant serviteur,

  
Ingénieur Ville St. Louis.

167

Quantities sewer pipe  
Est - 20 March 1999

Boulevard Park to Hutchison.

11000 Square brick

8000 Bevel brick.

270 Inverts.

1 Manhole cover -

120 Ribs for cradles -

Casgrain, north of McQuinn.

33000 Square brick -

22000 Bevel "

750 Inverts.

6 Manhole covers -

360 Ribs for Cradles -

TLH

**J. EPHLE VANIER**  
Ingénieur - et - Architecte

NO. 107 RUE ST-JACQUES,  
MONTREAL.

*John Waterhouse*

Montréal, le 10 Avril 1900.

A Son Honneur le Maire et à  
M.M. les Echevins de la  
Ville St.Louis -

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint un état détaillé des services d'aqueduc qui ont été mis en place par M.M. RASTIEN & VALIQUETTE, depuis mon rapport du 29 Juin 1899, suivant contrat en cours.

Le tout a été vérifié avec soin et se monte à \$819.20.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

*J. E. Vanier*  
Ingénieur Ville St.Louis.

*Copie Bureau*  
*Compte honoraires*  
*- 5% - Fait -*  
COMPTE FAIT  
DEC 31 1900

*170*

**J. EMILE VANIER**  
Civil Engineer  
AND  
Land Surveyor

OFFICES :  
107, ST. JAMES ST.

Montreal, le 31 decembre - 1899.

Ville de St. Louis.

Services d'eau particuliers mis en place par  
M. M. Bastien & Valiquette, depuis le rapport du  
29 Juin 1899.

Nos. d'ordre	Mois.	Date.	Ouvrage.	Longueur en pieds.	Taux.	Montants.	Total.
<u>Rue Beaudry.</u>							
786	juin.	20	M. R. Wood. 1 double	23	1 <sup>10</sup>	25.30	25.30
<u>Rue Clarke.</u>							
787	do.	25	M. J. Senechal. 4 doubles.	34	1 <sup>10</sup>	149.60	
801	juil.	25	M. Geo. Ducharme 1 double	35	1 <sup>10</sup>	38.50	
802	sept.	5	M. S. St. Jean. 1 double.	36	1 <sup>10</sup>	39.60	
803	do.	25	M. A. Bernard. 3 doubles.	35	1 <sup>10</sup>	115.50	
806	oct.	10	M. Depatie. 1 double.	35	1 <sup>10</sup>	38.50	381.90
<u>Rue St. Dominique.</u>							
788	juin.	20	M. R. Smeal. 1 simple.	34	0 <sup>70</sup>	23.80	23.80
<u>Rue Waverley.</u>							
790	juin.	29	M. Alfred Boire. 1 double.	35	1 <sup>10</sup>	38.50	
791	do.	29	M. Alfred Boire. 1 double	35	1 <sup>10</sup>	38.50	
791	do.	29	M. Alfred Boire. 1 simple.	35	0 <sup>70</sup>	24.50	101.50
<u>Rue Mance.</u>							
794	juillet	15	M. M. Frazer. Dunn. 1 double.	32	1 <sup>10</sup>	35.20	
804	octob.	20	M. R. Neville 1 simple.	32	0 <sup>70</sup>	22.40	
813	nov.	20	M. Mc Vicar. Stuart. 1 simple.	32	0 <sup>70</sup>	22.40	80.00
<u>Rue Hutchison.</u>							
804	sept.	30	M. Levert. 2 doubles.	30	1 <sup>10</sup>	66.00	66.00
a Reporter.							1642.90
							169

J. EMILE VANIER

Civil Engineer

AND

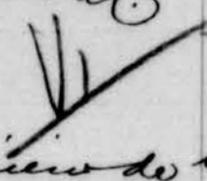
Land Surveyor

OFFICES:  
107, ST. JAMES ST.

Montreal,

189

Nos. d'ordre.	Mois.	Date.	Ouvrage.	Longueurs en pieds.	Taux.	Montants.	Totaux.
			Report.				678.30
			Rue Lasgrain.				
795	Jun.	12	Mr. J. Binette	1 double.	30 1/2	33-00	
815	Dec.	25	Mr. Louis Dubois.	1 Simple.	33 0/10	23-10	56.10
			Ruelle (entre St. Urbain et Manco.)				
810	Nov.	15	Mr. R. Neville.	1 Simple	8 0/10	5 60	5.60
			Rue St. Georges.				
811	Nov.	12	M. J. B. Baumont.	1 double.	36 1/10	39.60	
814	Dec.	10	M. H. J. Perrier.	1 double.	36 1/10	39.60	79.20
			Total.				819.20

  
 Ingenieur de la Ville de St. Louis.

108

*John S. P.  
Lawson*

11th June 1900.

Foster & Arnold  
Contractors  
CORNWALL  
Ont.

Gentlemen,

In answer to yours of June 11th last I might say that I have no plans & specifications to send out, but everything can be seen here at my office, from Wednesday morning.

Hoping this shall prove satisfactory,

I remain,

Yours truly,

*J. E. P. A.*  
Engineer Town of St. Louis.

172

P49/C5,14

6 2

2 4 6 8

John St Louis  
Perron

Montreal, June 11<sup>th</sup> 1900 / I

Egouts de la Ville St. Louis.

Manne (de Mont Royal à Boulevard) - Egout 3x2.

Longueur de l'égout = 1488'.6" ou 496<sup>2</sup>/<sub>3</sub> verges. ✓

Profondeur moyenne terre ✓ = 2.07 } Profondeur moyenne tranchée 7.13

do do roc ✓ = 5.06

Couverts de manholes ✓ 7

Longueur des manholes. ✓ = 16<sup>2</sup>/<sub>3</sub> verges.

Esplanade (de Mont Royal à Boulevard) Egout 3x2

Longueur de l'égout = 1486'.0" ou 495<sup>1</sup>/<sub>3</sub> verges. ✓

Profondeur moyenne terre ✓ = 2.86 } Profondeur moyenne tranchée 9.11

do do roc ✓ = 6.25

Couverts de manholes ✓ 8

Longueur des manholes. ✓ = 20 verges.

Villeneuve (de St. Urbain à Parc) Egout 3x2 ✓

Longueur de l'égout = 1088'.0" ou 352<sup>2</sup>/<sub>3</sub> verges. ✓ Les courbes de raccordement aux bellmouths sont comprises dans la longueur de 352 verges.

Profondeur moyenne terre ✓ = 2.10 } Profondeur moyenne de la tranchée 12.05

do do roc ✓ = 9.95

Couverts de manholes - ✓ 4

Longueur des manholes. ✓ = 11 verges

2 "bellmouths" doublés (Manne et Esplanade) ✓

1 "bellmouth" simple (Parc) ✓

N.B. - Le "bellmouth" au St. Urbain est fait avec une verge d'égout ✓

176

Boulevard (de St. Urbain à Parc) - Egoût 3'x2'

Longueur de l'égout = 1065'-0" ou 355 verges

Les courbes de raccordement aux bellmouths sont comprises dans la longueur de 355 verges.

Profondeur moyenne terre ↓ = 1.43

do do roc ↓ = 7.37

Profondeur moyenne de la tranchée 8.80

Couvrements de manholes ↓ 3

Longueur des manholes ↓ = 8 2/3 verges.

5 "bellmouths" simples (2 Esplanade, 2 Place, 1 Parc, cette dernière à raccorder avec l'égout de Parc)

N.B. La "bellmouth" rue St. Urbain et la courbe dans cette rue est faite jusqu'à la ligne Ouest St. Urbain.)

174

22 juin 1900

L'an mil neuf cent, le vingt-neuvième jour du mois de juin.

Devant Me. Joseph Henri Olivier, Notaire soussigné, Président en la Ville de St. Louis et ayant mon bureau d'affaires à Montréal.

ONT COMPARU:

La Ville de St. Louis, corps politique et incorporé ayant son principal bureau d'affaires en la dite Ville de St. Louis, représentée et agissant aux présentes par son Honneur le Maire Léonidas Villeneuve, et Alfred F. Vincent, Secrétaire-Trésorier, tous deux de la dite Ville de St. Louis, et dûment autorisés à agir aux présentes par et en vertu d'une résolution passée à une assemblée générale du conseil de la dite Ville de St. Louis en date du vingt-six juin courant, 1900, approuvant et ratifiant la résolution du conseil municipal de la dite Ville passée le vingt-deux juin courant, 1900, en comité général, et dont copie certifiée est demeurée annexée à l'original des présentes.

partie de première part;

Et Messieurs Trefflé Bastien et Alphonse Valiquette, tous deux entrepreneurs de Montréal, et faisant affaires ensemble comme entrepreneurs de pavage en asphalte et de constructeurs d'égoûts, sous le nom et la raison sociale de "BASTIEN & VALIQUETTE";

partie de seconde part.

Lesquelles parties représentées et agissant comme susdit ont fait et arrêté entr'elles le marché et les conventions ci-après, savoir:

La partie de seconde part s'engage envers la partie de première part, ce acceptant, de faire tous les travaux pour construire, finir et parachever les canaux d'égoûts à être faits et construits dans les rues suivantes, savoir: Esplanade, de Mont-Royal à Boulevard; Mance, de Mont-Royal à Boulevard; Villeneuve, de la rue St. Urbain à l'Avenue du Parc et Boulevard, aussi de la rue St. Urbain à l'Avenue du Parc, pour la longueur, etc, tel que mentionné dans la soumission

Contant 1500.  
27 Juin

196

des dits entrepreneurs, annexée à l'original des présentes, et suivant les plans et sections de plans pour la construction et la confection des dits canaux d'égouts, faits par J.Emile Vannier, de la Cité de Montréal, ingénieur civil, et Ingénieur en chef de la dite Ville de St.Louis, lesquels plans demeureront en la possession du dit J.Emile Vannier, pour références au besoin par les dites parties, après avoir été signés NE VARIETUR par les parties et le Notaire soussigné, et de faire et parfaire en bons ouvriers et suivant les règles de l'art les ouvrages entrepris, le tout suivant les devis et spécifications qui demeureront annexées à l'original des présentes, après avoir été signés NE VARIETUR par les parties et le Notaire soussigné.

C L A U S E S E T C O N D I T I O N S .

1o: Toutes les clauses, conditions et spécifications insérées au devis annexé aux présentes seront suivies et exécutées dans toutes leur forme et teneur quoiqu'elles ne soient pas répétées et insérées au long dans le présent contrat.

Et dans le cas de différence dans le sens et l'interprétation à donner au présent contrat et marché et au devis y annexé, les termes du marché prévaudront.

2o: Les devis et plans ont été faits afin de faire comprendre l'espèce, la description, la dimension ainsi que la nature et la qualité des ouvrages à faire, et le devis et les plans se complètent l'un et l'autre.

En conséquence s'il se trouvait quelque chose dans le devis qui ne fut pas dans les plans ou bien s'il se trouvait quelque chose dans les plans qui ne fut pas inséré dans le devis les dits entrepreneurs seront tenus de se conformer à toutes les clauses et conditions qui sont dans l'un et dans l'autre, de la même manière que si telles clauses et conditions se trouvaient dans les deux.

3o: Tous les travaux et ouvrages en brique et autres qui s'y rattachent, décrits et indiqués dans les devis et

195

spécifications et sur les plans seront faits de la meilleure manière et de la meilleure qualité possible, tant dans leur ensemble que dans tous les détails, quoique tels ne soient pas toujours indiqués.

#  
détails  
V.M.

40: Les entrepreneurs fourniront tous les matériaux outils, échaffaudages, main d'oeuvre, charroyage des matériaux et tous accessoires pour la confection des dits ouvrages entrepris, de la manière et de la qualité spécifiée et mentionnée dans les devis annexés aux présentes.

50: Les travaux et ouvrages entrepris seront faits sous la surveillance de l'ingénieur J. Emile Vannier, et l'ouvrage devra être fait à la satisfaction du dit ingénieur, qui aura le droit de juger de la valeur et de la qualité des matériaux.

60: La garde et le soin des travaux seront à la charge, risques et périls des dits entrepreneurs qui seront responsables pour tout ce qui pourra arriver dans l'exécution de leur entreprise, même par cas fortuit, et ils devront entretenir les matériaux en bon ordre et état, et avoir des lumières et des gardiens sur les travaux pour prévenir tous les accidents, et ils seront responsables de tous dommages et accidents qui pourront être occasionnés par les susdits travaux.

Et les travaux, ouvrages en brique et autres seront considérés complets, finis et parachevés que lorsque le dit ingénieur aura donné un certificat à cet effet.

La dite partie de première part pourra dévier des devis et plans, changer la dimension des travaux à faire, ordonner que les travaux soient changés de place, etc, mais les entrepreneurs ne devieront point des devis et plans, ni ne feront aucuns travaux ni ouvrages extras à moins d'un ordre par écrit de l'ingénieur, décrivant en détail les changements, ouvrages et travaux extras requis et l'augmentation et diminution du prix de tels changements seront en proportion des prix mentionnés dans la soumission des dits

194

entrepreneurs et dans le présent marché, et à défaut d'accord entre les parties pour évaluer, établir et fixer le prix des changements, augmentations ou diminution, les parties s'en rapporteront à la décision de l'ingénieur en chef J. Emile Vannier, qui sera finale; mais il est bien entendu que les entrepreneurs ne pourront, sous aucun prétexte, réclamer une indemnité ou prix extra pour de prétendus travaux, ouvrages ou extras, à moins qu'ils ne produisent un ordre par écrit de l'ingénieur, et aucuns changements dans les ouvrages justifieront les entrepreneurs de retarder l'époque fixée par les présentes pour la livraison des ouvrages entrepris, c'est-à-dire le premier jour d'octobre prochain, 1900, ou avant, date mentionnée aux devis annexés aux présentes, à moins que les changements requis soient tellement considérables qu'il serait rigoureusement impossible, vu les circonstances, de finir et compléter les dits travaux pour l'époque ci-dessus fixée, alors et dans ce cas la livraison finale pourra être retardée en proportion au délais et retards de tels changements, et dans tel cas l'ingénieur, comme ci-dessus, déterminera s'il y a lieu de retarder l'époque de la livraison et de quel temps elle pourra être reculée pour les causes et raisons susdites.

Le présent contrat et marché est en outre fait pour le prix et en considération de la somme de trente mille piastres, prix mentionné dans la soumission des dits entrepreneurs, annexée à l'original des présentes, après avoir été certifiée correcte et parfaite par les entrepreneurs, laquelle somme sera payable aux dits entrepreneurs ou représentants trente jours après la réception finale par l'ingénieur en chef de la dite Ville, et ce, en un seul paiement, sans intérêt; et dans le cas où la dite Ville de St. Louis l'exigerait, ce paiement pourra être fait à une date plus reculée, mais n'excédant pas douze mois à compter de la réception finale des dits ouvrages entrepris, en par elle payant l'intérêt au taux de cinq pour cent par an à compter de la date de la réception des dits travaux, le dit paiement

pouvant être fait en n'importe quel temps durant ce dit délais de douze mois, en donnant un avis d'un mois à cet effet; de plus la dite Ville de St. Louis pourra, dans n'importe quel temps, avant la complétion des dits travaux se libérer de la dette plus haut mentionnée.

Fait et passé en la dite Cité de Montréal, les jour, mois et an susdits, sous numéro deux mille trois cent quatorze de mon répertoire.

Et les parties ont signé avec moi Notaire, lecture faite.

(Signé)	L. Villeneuve, Maire.
"	A. F. Vincent, Sec. Tres.
"	Trefflé Bastien,
"	Alphonse Valiquette,
"	J. H. Olivier, Notaire.

Vraie copie de la minute demeurée en mon étude.

*Un reçu en marge bon.)*  
*J. H. Olivier*  
*Notaire*

112

No:2314.

Le 29 juin 1900.

MARCHE ET CONTRAT

-entre-

La Ville de St.Louis

-et-

M.M.Bastien & Valiquette.

lère copie.

J.H.Olivier,Notaire.

P49/C5,14

2

4

6

8

J. EMILE VANIER.  
Ingénieur - et - Architecte

BUREAUX:  
NO. 107, RUE ST-JACQUES,  
MONTREAL.

**DEVIS**  
**DES TRAVAUX D'ÉGOUT REQUIS PAR LA**  
**VILLE ST-LOUIS, COMTE D'HOCHELAGA, PROV.**  
**QUEBEC.**

Sur les rues de l'ancien terrain de l'Exposition Provinciale, savoir: ESPLANADE, de MONT ROYAL à BOULEVARD, MANCHE de MONT ROYAL à BOULEVARD; VILLENEUVE, de St.URABIN à PARC, et BOULEVARD, aussi de St.URBAIN à PARC -

----- " -----  
Pour exécution dans le cours de la saison  
d'été 1900, comme il sera spécifié  
plus loin.

**GENERALITES.**

Avis, plans,  
profils, etc.

**1.** L'Entrepreneur devra construire les égouts en brique mentionnés dans sa soumission. L'Ingénieur de la Municipalité donnera à l'entrepreneur, en temps opportun, avis par écrit de l'endroit où devront commencer les travaux. Les sections longitudinales désignent les profondeurs approximatives auxquelles les égouts seront construits. Les sections transversales montrent la grandeur et la forme des égouts et des briques employées dans la construction des dits égouts.

Matériaux.

**2.** L'entrepreneur fournira tous les matériaux, outillage, main d'oeuvre, etc, dont il aura besoin pour mener l'ouvrage entrepris à bonne fin.

Main d'oeuvre  
de la Ville  
St.Louis.

**3.** L'Entrepreneur devra prendre, autant que faire se pourra, et de préférence à toute autre, la main-d'oeuvre dont il aura besoin, parmi les habitants de la Ville.

Main-d'oeuvre. **3(a)**

L'entrepreneur n'emploiera que des ouvriers compétents, et lorsque l'Ingénieur l'en avertira, il

il devra renvoyer de son service et ne plus employer davantage sur ces mêmes travaux, toute personne qui dans l'opinion de l'ingénieur, ne serait pas propre à remplir la tâche qui lui est assignée.

Matériaux de la tranchée.

4. L'ingénieur indiquera la longueur de la tranchée à faire sur chacune des rues. Les matériaux trouvés dans la tranchée appartiendront à la Municipalité, et tout excédent de déblai, jugé par l'ingénieur comme inutile au remblai des tranchées, etc., sera charroyé et déposé en dedans des limites de la Municipalité, en temps, lieux et mode jugés convenables par l'ingénieur.

Macadam.

5. Le macadam s'il y a lieu, sera mis sur un des côtés de la tranchée, sans qu'on y mêle aucunement de terre; il sera replacé soigneusement sur la surface quand le remplissage en aura été fait convenablement.

DEBLAIS ET REMBLAIS.

Excavation.

6. L'excavation comprendra toutes les matières enlevées dans le cours de la construction de l'égout rec, compris. Les parois de la tranchée seront soutenues par une charpente assez forte pour empêcher les éboulements de se produire, et l'entrepreneur sera tenu responsable de tous les dommages qui pourraient résulter de l'exécution de ses travaux.

Bois d'étan-  
connage.

7. Quand l'ingénieur l'exigera, le bois servant à étançonner sera laissé et enterré dans la tranchée, et la rémunération extra à être accordée sera évaluée par lui.

190

Assèchement. 8. Lorsque requis, l'Entrepreneur devra, à ses propres frais, enlever, par des moyens convenables, l'eau qui pourrait se trouver dans la tranchée; il devra faire des rigoles ou toute autre chose nécessaire pour tenir la tranchée à sec pendant toute la durée des travaux, et ce aussi sans rémunération aucune.

Sable mouvant. 9. Dans le cas où le terrain se composerait de sable mouvant, ou toute autre matière dangereuse et sans consistance, les travaux devront être poussés sans interruption le jour et la nuit, sur demande de l'Ingénieur à cet effet.

Excavation du roc. 10. Les égouts à construire devant être dans le sable, terre et roc, le roc des tranchées sera creusé sur une largeur approuvée de chaque côté de l'ouvrage fini. L'excavation dans le roc devra être faite avec toutes les précautions voulues, afin de protéger la vie et la propriété, et l'entrepreneur sera responsable de tous les dommages quelconques occasionnés par le fait des travaux entrepris.

Remblais en terre. 11. La tranchée sera bien remplie; la terre d'abord sera remise en place convenablement et bien foulée, par couche de un pied à la fois sur toute l'étendue de l'excavation, à mesure que l'ouvrage avancera et qu'une section ou partie d'égout sera terminée et tel que l'ordonnera l'Ingénieur, le tout suivant l'ordre que pourra donner l'Ingénieur soussigné.

189

Remblais en  
roc.

12. Le roc provenant de l'excavation devra être remis dans la tranchée, au-dessus du remplissage en terre l'Entrepreneur devra déposer la terre et toute autre matière enlevée de la tranchée, ainsi que ses matériaux de construction, de manière à ne nuire en rien à la circulation sur la voie publique, le tout suivant les indications fournies par l'Ingénieur soussigné.

Etançonnage.

13. L'Entrepreneur devra, à ses propres frais, étançonner, protéger, soutenir, changer, détourner, établir et remettre en bon état au besoin tous les tuyaux à l'eau ou à gaz, égouts, bâtisses, clôtures ou autres ouvrages qui auraient été endommagés ou dérangés dans le cours de travaux. Il devra de même établir des barrières suffisantes, placer des gardiens de nuit et des lumières sur les lieux afin de prévenir les accidents et il sera responsable de tout dommage ou accident qui pourrait arriver dans le cours de l'exécution de son entreprise et qui seraient de son fait.

Niveaux et  
tuyaux à  
l'eau.

14. L'Ingénieur donnera des niveaux et alignements des égouts, et l'entrepreneur sera obligé de construire chaque partie d'égout en stricte conformité avec les niveaux et alignements marqués entre les points désignés. L'Entrepreneur devra d'abord remplir la tranchée jusqu'à six pieds au moins de la surface de la rue suivant qu'il sera ordonné et la laisser ainsi jusqu'à ce que la compagnie d'eau ou la Ville pose les tuyaux à l'eau, et ensuite il remplira sa tranchée jusqu'au niveau de

188

(5)

la rue, en ayant soin de ne mettre aucune pierre plus près que un pied des tuyaux en question. Le remplissage préliminaire ne devant, dans aucun cas, être moindre que un pied au-dessus de l'ouvrage en brique.

Retards spéciaux.

14 (a) L'Entrepreneur ne sera pas payé extra pour ce privilège que la Cie. d'eau et la Ville se réservent ici et il n'aura droit à aucun dommage s'il éprouve un retard quelconque par le fait de la pose de ces tuyaux à l'eau et accessoires.

OUVRAGES EN BRIQUES

Egouts en brique.

15. Les égouts seront en brique et de forme ovale, et les dimensions intérieures seront de trois pieds par deux (voir croquis). Ces égouts auront leurs radiers ("inverts") construits en terre cuite, vitrifiée, de première classe et reposant sur le fond du "cradle", lequel sera fait conforme au croquis et pour lequel aucun extra ne sera payé. Le "cradle" devant être conforme au modèle employé sur les travaux d'égouts de la Municipalité de St. Louis du Mile End exécutés à la journée.

Brique.

16. La brique employée devra être saine, bien faite entière et bien cuite, dure de part en part, et ayant des dimensions convenables et approuvées. L'ouvrage en brique devra être bien lié, les joints seront bien foulés et bien pleins et tirés à la truelle, et en aucun cas, de plus de un quart de pouce d'épaisseur. Le mortier employé sera un mortier de ciment de Portland approuvé exclusivement.

187

Voûte de l'égout.

17. La voûte de l'égout sera élevée sur des cintres bien faits, et le couronnement en sera fermé par des clefs de voûte en plein mortier de ciment. L'extrados de l'arche recevra une bonne couche de mortier de ciment d'au moins un quart de pouce d'épaisseur, et les cintres ne seront pas enlevés de l'égout avant que la voûte ne soit bien recouverte par le remblai de la tranchée, qu'on aura au préalable bien pilonné, jusqu'à au moins un pied au-dessus de la voûte de l'égout.

Manholes.

17 (a) Les "manholes" seront construits suivant plans déposés, chez le soussigné, avec couvercles de fonte modèle de la Ville St. Louis, et tout l'ouvrage de brique de ces "manholes" sera bien enduit de mortier de ciment à l'intérieur comme à l'extérieur sur toute la hauteur.

Extrémité de l'égout.

18. L'extrémité de tout égout en brique sera toujours construite avec mur de huit pouces d'épaisseur, et aucune rémunération additionnelle ne sera payée à l'entrepreneur pour ce travail; il en sera de même pour les branchements d'égouts à mettre dans l'égout ("bevel collars") qui seront bien reliés à l'égout principal et avec tampons en bois bien cimentés ou jointoyés avec de l'argile et lesquels seront mis en place sur demande et pour lesquels l'entrepreneur recevra une allocation additionnelle de cinquante centins pour chacun.

Ciment.

19. Le ciment employé devra être de qualité approuvée par l'ingénieur. Ce mortier sera fait de une partie de ciment pour deux parties de gros sable de grève, ou de tout autre sable dont la qualité sera approuvée. Le ciment et le sable seront gâchés au fur et à mesure qu'on en aura besoin, seulement, et sous la surveillance de l'ingénieur ou de son représentant et à sa satisfaction.

*186*

(7)

Le ciment sera gardé au sec et en aussi bonne condition que lors de sa livraison jusqu'à ce qu'il soit employé. Les essais de ciment sur machine spéciale seront faits aux frais de l'Entrepreneur, par l'Ingénieur soussigné, et ne devront pas donner moins de 250 lbs. au pouce carré, avec des briquettes de ciment pur, après sept jours d'immersion dans l'eau.

Côtés de l'égout.

19 (a) Le dessous et les côtés de l'égout seront bien remplis avec des matières convenables provenant de la tranchée ou d'ailleurs et bien tassées.

Connexions avec les autres égouts.

19 (b) Toutes les connexions des divers égouts entre eux ou entre les nouveaux égouts et les égouts existants seront faites en "bellmouths" suivant plans déposés au bureau du soussigné, et au besoin on défera et refera partie des égouts actuels pour opérer ces jonctions des nouveaux égouts avec les anciens.

Eau employée.

20. L'entrepreneur devra payer l'eau qu'il emploiera suivant le tarif ordinaire, à la Montreal Water & Power Co.

185

CLAUSES GENERALES

Paiements. 21. L'Entrepreneur sera payé des ouvrages entrepris 30 jours après la réception finale par le soussigné et ce en un seul paiement, et dans le cas où la Corporation de la Ville St. Louis l'exigerait, ces paiements seront faits à une date plus reculée au maximum 12 mois à compter de la réception finale des ouvrages entrepris en par elle payant un intérêt de cinq pour cent par an à partir de la date de la réception des travaux, et elle se réserve le privilège en donnant un avis de un mois de se libérer de cette dette avant échéance si elle le jugeait à propos; le tout dans tous les cas, à être plus amplement détaillé dans le contrat à intervenir.

Temps alloué pour la complétion des ouvrages. 22. Les ouvrages devront être faits à partir de la signature du contrat, pour se continuer sans interruption, le tout devant être strictement fait suivant les ordres donnés par l'Ingénieur soussigné d'ici au 1er Octobre prochain 1900.

Responsabilité. 23. L'entrepreneur n'oubliera pas non plus que, conformément à la loi, il a la responsabilité des ouvrages durant dix ans après complétion.

Ordres écrits et extras. 24. L'entrepreneur devra obtenir de l'Ingénieur de la Ville St. Louis, un ordre écrit avant de commencer aucun ouvrage, pour lequel il exigerait une allocation additionnelle ou "extra", et aucune réclamation de

182

de cette nature ne sera prise en considération à la complétion des ouvrages, à moins que l'Entrepreneur ne produise tel ordre écrit mentionnant le prix auquel tel ouvrage aura été fait. Le mesurage des travaux exécutés sera fait suivant l'axe de l'égout.

Evaluation.

25. Après la complétion des ouvrages, l'Ingénieur fera l'évaluation des travaux exécutés et les paiements se feront suivant les clauses du contrat intervenu comme il a été dit plus haut, entre le Contracteur et la Corporation de la Ville St. Louis en un seul paiement ou certificat.

Réadjudication de l'entreprise.

26. Tout ouvrage entrepris devra être bien exécuté suivant la lettre et l'esprit de ce devis, et à la satisfaction de l'Ingénieur soussigné, et terminé dans les limites fixées et à défaut de ce faire on pourra demander de nouvelles soumissions pour les travaux qui resteront à faire, l'entrepreneur étant tenu responsable de toute différence de prix additionnel entre sa soumission primitive et la nouvelle.

Avis spécial.

27. Si l'Ingénieur n'est pas satisfait de la manière dont les travaux avancent, il aura le droit, en donnant vingt-quatre heures d'avis à l'Entrepreneur par écrit, soit d'y employer d'autres personnes, d'acheter des matériaux nécessaires, etc, de pousser les travaux à volonté et d'en porter les frais au débit de l'Entrepreneur, ou de retirer l'ouvrage des mains de l'Entrepreneur et de le faire faire aux frais de celui-ci par un

autre entrepreneur ou à la journée.

Sous-con-  
trats.

28. L'Entrepreneur ne pourra ni transporter, ni donner en sous mains cette entreprise, en tout ou en partie, à aucune autre personne sans la permission de la Ville, mais devra employer ses propres agents, contre-maitres et ouvriers dont il paiera les salaires de ses propres deniers.

Matériaux re-  
fusés.

29. Si l'Ingénieur de la Ville trouve que les matériaux apportés sur les lieux sont de qualité inférieure, les dits matériaux ne seront pas employés, mais devront être enlevés de suite par l'Entrepreneur; et si ce dernier refuse ou néglige de faire enlever tels matériaux rebutés, l'Ingénieur pourra, en donnant vingt-quatre heures d'avis par écrit, à l'entrepreneur faire enlever tels matériaux en la manière qu'il lui plaira, et toutes les dépenses encourues pour ce travail seront déduites sur toutes sommes dues ou à être dues à l'Entrepreneur pour la présente entreprise ou pour toute autre entreprise qu'il pourrait avoir avec la Municipalité de la Ville St. Louis.

Travaux à  
refaire.

30. Si l'Entrepreneur ou ses agents, contre-maitres ou ouvriers, exécutaient quelque ouvrage d'une manière inhabile et imparfaite, aussitôt que la remarque lui en aura été fait par l'Ingénieur, tel ouvrage, ou partie d'ouvrage, devra être défait, changé démolé ou enlevé et refait aux dépens de l'Entrepreneur. Il en sera de même pour les niveaux et alignements dans le cas où ils ne seraient pas suivis.

180

Sommes rete-  
nuées.

31. Au cas où l'Entrepreneur ou ses agents, contre-maitres ou ouvriers, refuseraient ou négligeraient de démolir, défaire ou enlever tout ouvrage mal fait, quand l'Ingénieur en aura donné l'ordre, ce dernier aura plein droit et est, par les présentes, autorisé à employer les hommes, matériaux, outillage qu'il lui plaira, à leur place; tous les frais encourus à ce sujet seront à la charge de l'entrepreneur et seront retenus sur toute somme ou sommes qui lui seront ou qui lui sont dues dans la présente entreprise ou dans toute autre entreprise qu'il pourrait avoir avec la Municipalité de la Ville St. Louis, ou seront recouverts de quelque autre manière.

Contremaîtres. 32.

L'Entrepreneur placera à ses dépens un contre-maitre sur chaque rue pour donner aux ouvriers, journaliers, etc, les instructions nécessaires et pour voir à ce que l'ouvrage entrepris soit solide et bien fait sous tous les rapports.

Inspecteur. 33.

L'Entrepreneur aura à payer le ou les inspecteurs d'égout de la Ville St. Louis nommés par le sous-signé, au taux de deux piastres (\$2.00) pour chaque jour que l'Entrepreneur travaillera aux dits égouts, depuis l'époque où les ouvrages en brique commenceront jusqu'à leur parachèvement, à la satisfaction de l'Ingénieur, lequel alors, pourra relever le ou l'inspecteur de ses fonctions.

179

Notaire.

34. Les frais de notaire et leurs honoraires pour la préparation de l'original et deux copies du présent marché seront à la charge de l'Entrepreneur; deux copies de cet acte devant être gardées comme référence, une au bureau de l'Ingénieur et l'autre à celui du Secrétaire Trésorier de la Municipalité, pour pouvoir y référer au besoin.

Ordre de commencer.

35. Tout l'ouvrage entrepris pourra être commencé selon qu'il sera ordonné par l'Ingénieur, et être continué dans l'ordre qui sera indiqué à l'Entrepreneur.

Décisions de l'Ingénieur.

36. Tout ouvrage devra être fait à la satisfaction de l'Ingénieur, dont la décision sur les points en litige et qui se rapportent à l'interprétation du devis et des plans sera finale.

Prix en bloc.

37. Les soumissionnaires devront examiner par eux-mêmes la qualité du sol où doivent être construits les égouts, et ils devront donner leur prix en bloc pour les égouts de ces quatre rues, tout compris, roc, terre, sable, gravier, macadam etc, etc.

Risques de l'entrepreneur.

38. Il est parfaitement entendu qu'il ne sera accordé aucun extra pour sable mouvant, roc etc, le tout étant aux frais et risques de l'Entrepreneur.

Surplus d'ouvrage.

39. Enfin tout surplus d'ouvrage, ou tout ouvrage en moins que celui montré sur les plans, sera payé ou

178

(18)

déduit, selon le cas, au prorata du prix de soumission, soit sur les rues détaillées plus haut ou ailleurs dans les limites de la Municipalité.

Soumissions de prix.

40. La Municipalité se réserve le droit de rejeter toutes les soumissions reçues ou d'accepter telle soumission qu'elle jugera à propos. Les soumissions endossées comme telles, devront être adressées au Secrétaire-Trésorier de la Municipalité, à son bureau, le 15 juin courant 1900, à 5 heures p.m. ou avant, et être faites sur les blancs fournis par l'Ingénieur soussigné absolument.

Dépot.

41. Un dépôt de vingt pour cent sur le montant de la soumission est exigé avec la soumission du Contracteur, et ce, sous forme de chèque accepté par une banque de Montréal. Le dépôt du Contracteur choisi pour exécuter les ouvrages ci-dessus décrits, sera retenu par la Corporation de la Ville St. Louis jusqu'au règlement final avec le dit contracteur, par certificat final de l'Ingénieur.

SIGNIFICATION DE QUELQUES TERMES.

Entrepreneur.

42. Dans l'entreprise et le devis, le mot "Entrepreneur" voudra toujours dire, raison sociale, exécuteurs, héritiers et mandataires.

Ingénieur.

43. Le mot "Ingénieur" voudra toujours dire, dans le cours de ce devis, l'Ingénieur des travaux d'égout et d'aqueduc de la Municipalité de la Ville St. Louis

177

(14)

ou de ses représentants dûment autorisés par lui-même.

*J. Coutevaux*  
Ingénieur en Chef de la Ville  
St. Louis.

Bureaux, 107 Rue St. Jacques,  
Montréal, 8 Juin 1900.

*(Vraie copie)*

*J. H. Rivier*  
Notaire

176

# VILLE ST LOUIS

## PLAN

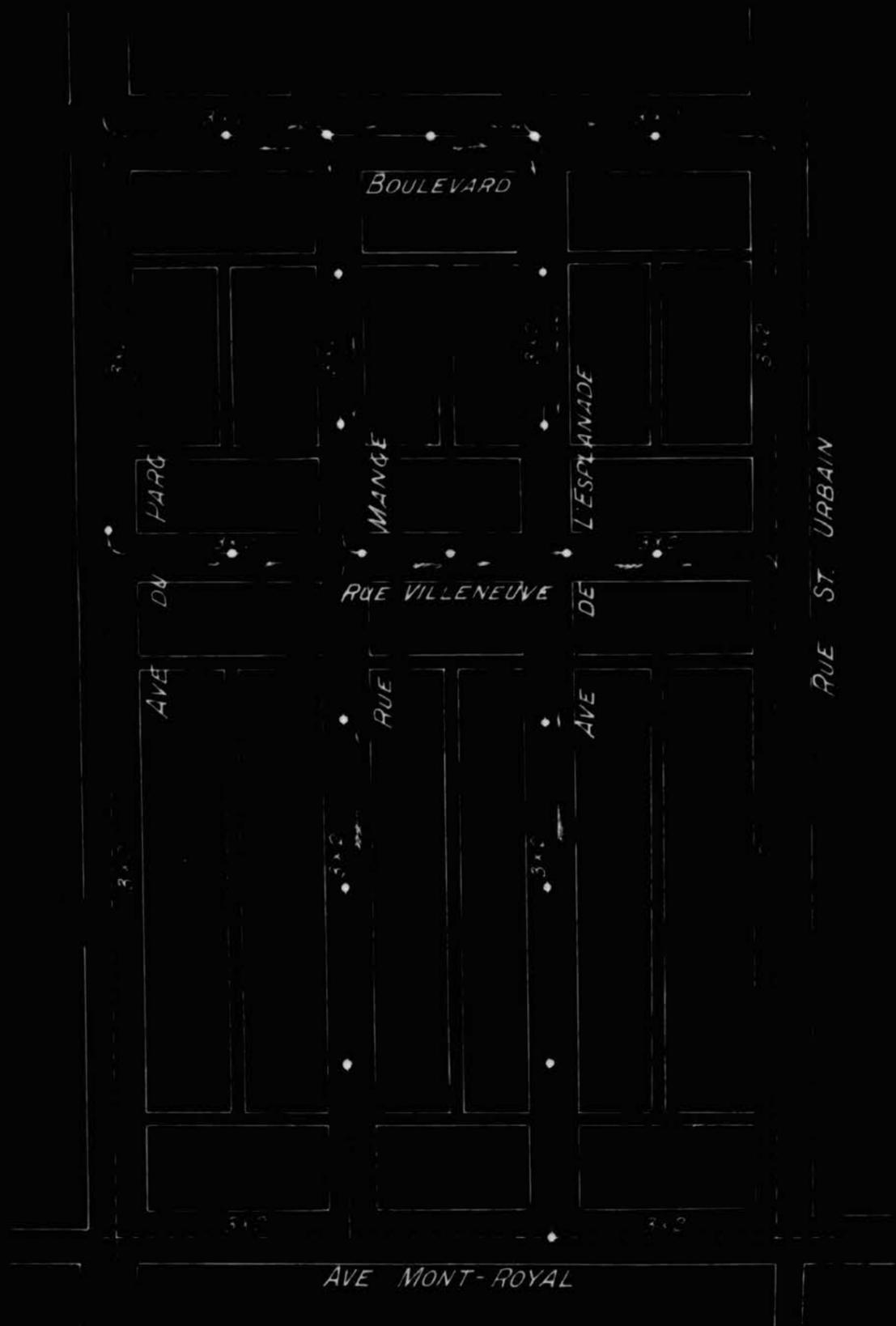
*Montrant les coûts ainsi que  
les annexes à faire sur les rues*

— ESPLANADE-MANCE-VILLENEUVE ET BOULEVARD. —

Montréal le 20 Juin 1911

— Préparé par

l'ingénieur de la Ville de Montréal

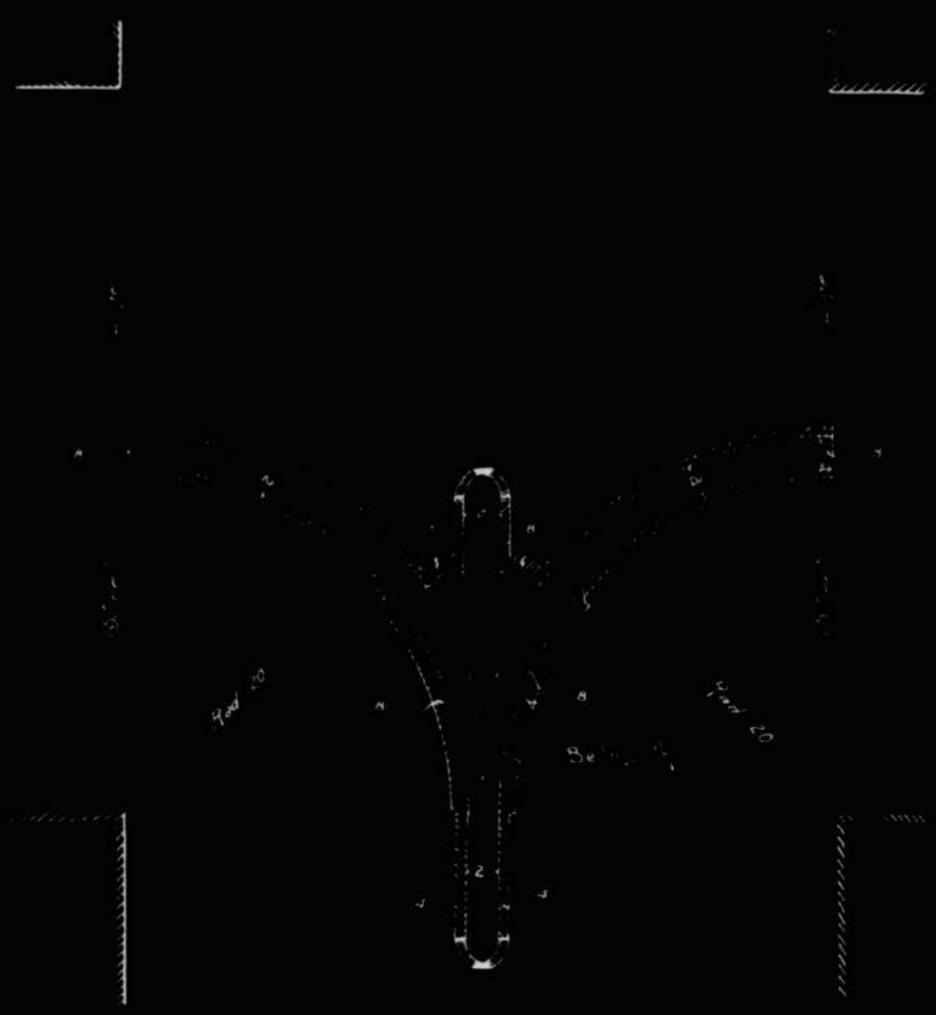


P49/C5,14



Montreal

Prepared by  
J. Emile Vanier  
ingenieur Ville de



P49/C5,14



*Contrat de  
Valiquette  
B. J.*

18 Juillet 1900

M.M. Bastien & Valiquette  
No. 118 Rue Cherrier  
C i t é.

Messieurs,

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur le fait que les "cradles" que vous avez mis en place dans les tranchées de l'égoût de la rue BOULEVARD à St. Louis, ont leurs planches trop éloignées les unes des autres, cela va même jusqu'à 8" et au delà.

A l'avenir vous ne devrez laisser pas plus que 1" de distance entre ces planches.

Dans l'espérance que vous prendrez bonne note de la remarque ci-dessus,

Je demeure, chers Messieurs,

Votre très dévoué,

*[Signature]*  
Ingénieur Ville St. Louis.

*197*



Town of Outremont,

SECRETARY'S OFFICE.

Outremont, Aug 2<sup>d</sup> 1900

To the Secretary Treasurer  
Town of St. Louis.

Dear Sir,

I have the pleasure of  
handing you herewith a Cheque  
for \$1000.- which you will place  
to the Credit of the Town on account  
of the Cost of macadamizing  
Hutchison Street.

As to the price of stone supplied by  
us for that street, the Council is  
willing to let you have it for  
40 cts per load for 443 Loads.

Yours respectfully

J. Krue

Ser. Tr.

198

Rec'd 2988  
67/11/1900

1000  
1000  
35.00

John St Louis  
Walsworth

10 août 1900.

Ville de St. Louis.

Profondeur moyenne approximative de l'excavation à faire dans le roc pour la pose du tuyau à l'eau (tranchée de 6'-0" de profondeur sous la ligne du "grade" de la rue)

Boulevard St. Joseph Roc = 1' 4 <sup>3</sup>/<sub>4</sub>"  
Terre = 1' 5 <sup>1</sup>/<sub>4</sub>"

Rue Villeneuve Roc = 2' 10"  
Terre = 1' 11"

Av. de l'Esplanade Roc = 1' 11"  
Terre = 2' 7 <sup>3</sup>/<sub>4</sub>"

Av. Mance Roc = 2' 4 <sup>1</sup>/<sub>4</sub>"  
Terre = 1' 10 <sup>1</sup>/<sub>2</sub>"

By

201

Montreal, August 11<sup>th</sup> 1900

- Town St. Louis -

- Water Works -

Estimate of cost of laying pipe  
on Boulevard & Avenue from  
Mont Royal to Boulevard and  
Boulevard & Villeneuve from  
Villeneuve to Park Ave.

Boulevard (from St. Urban to Park Ave)

940 ft. of 6" Cast iron pipe laid (pipe only) @ \$1.16	\$1090.40	
940 ft. of trenching in earth & backfilling @ .05	47.00	
120 C. yds. of rock excavation - @ 3.00	360.00	
6 6" Valves laid. @ 20.50	123.00	
6 Valve boxes laid. @ 6.80	40.80	
1- 2 Inzzle hydrant laid. @ 100	100.00	
2000 lb. of special castings @ .035	70.00	
Junction with Park Ave.	25.00	\$1884.40
Pipe alone value etc. District Contract = 1449.20		
Cooperation work & excavation & backfilling \$35.20		
	\$1884.40	

Villeneuve (from St. Urban to Park Ave)

930 ft. of 6" Cast iron pipe laid (pipe only) @ \$1.16	\$1078.80	
930 ft. of trenching in earth & backfilling @ .05	46.50	
244 C. yds. of rock excavation @ 3.00	732.00	
6 6" Valves laid. @ 20.50	123.00	
6 Valve boxes laid. @ 6.80	40.80	
2 2 Inzzle hydrants laid. @ 100	200.00	
2000 lb. of special castings laid @ .035	70.00	
Junction with Park Ave.	25.00	\$2344.00
	\$2344.00	
Pipe & Valves etc. District Contract = \$1537.60		200
Cooperation work = 806.40		
	\$2344.00	4228.40

Brought forward \$4228.40  
Esplanade. (from Mount Royal to Boulevard)

1516 ft. of 6" pipe laid (pipe only) @ 1.16	\$1758.56
1516 ft. of trenching in earth, also backfilling - @ 0.08	121.28
280 C. ft. of rock excavation @ 3.00	840.00
4 6" Valves laid. @ 20.50	82.00
4 Valve boxes laid. @ 6.75	27.20
1 2" nozzle hydrant @ 100.00	100.00
1000 lb. of special castings laid @ 0.035	35.00
Junction with Mount Royal - C	30.00
	<u>\$2994.04</u>

Pipe & valve etc. alone, Bachelier Contract = \$2032.76  
 Excavation & backfilling 961.28  
\$2994.04

Marce. (from Mount Royal to Boulevard.)

1528 ft. of 6" cast iron pipe laid (pipe only) @ 1.16	\$1772.48
1528 ft. of trenching in earth also backfilling - @ 0.08	122.24
330 C. ft. of earth excavation @ 3.00	999.00
4 6" Valves laid. @ 20.50	82.00
4 Valve boxes laid. @ 6.75	27.20
2 2" nozzle hydrants laid @ 100.00	200.00
1200 lb. Special Castings laid @ 0.035	42.00
Junction with Park Ave	30.00
	<u>\$3274.92</u>

Pipe, valve & pipe etc. Bachelier & Valiquette Contract = \$2153.68  
 Excavation & backfilling 1121.24  
\$3274.92

199

*Ag. Ville St. Louis*

COMPTE FAIT

DEC 31 1900

15 Août 1900

A. Pivincant Sec-  
Sec. Tres. Corporation  
Ville St. Louis P. Q.

Cher Monsieur,

En réponse à votre demande d'hier, je dois vous faire  
rapport que le coût approximatif de la pose de tuyaux à l'eau sur le  
terrain de l'exposition, serait le suivant, ex cavation et remplissage compris.

<u>RUE HAYLAND</u> de Mont Royal à Boulevard.....	\$2994.04
<u>RUE MANCHÉ</u> do _____ do _____ do _____	2274.28
<u>BOULEVARD</u> de St. Urbain à Parc.....	1894.40
<u>VILLENEUVE</u> do _____ do _____ do _____.....	<u>2944.00</u>
TOTAL.....	\$10097.28

J'ai l'honneur d'être, cher Monsieur,

Votre très obéissant serviteur,

*J.P.*  
Ingénieur Ville St. Louis.

202

ni  
oue suite

Montréal, 31 août 1900

A Son Honneur le Maire  
et à M. M. les Conseillers de la  
Ville de St. Louis.

Messieurs,

J'ai l'avantage de vous faire  
connaître que les dépenses occasion-  
nées par la construction des égouts  
dans la Ville de St. Louis, pour la  
période allant du 23 décembre 1899  
au 31 août 1900, (voir mon rapport du  
23 décembre dernier), se répartissent  
comme suit :

1: main d'œuvre, suivant état <del>dit</del>	\$ 3383.34
2: fourniture de matériaux	" 1072.75
Soit en totalité \$ 4456.09	

Suivent états détaillés ci-annexés.

Veuillez agréer, Messieurs,  
l'assurance de ma considération la  
plus distinguée.

Ingénieur de la Ville St. Louis

206

Montreal, 31 août 1900

Égouts de la Ville St. Louis.

Travaux à la journée.  
Main d'œuvre requise pour la construction  
des égouts depuis le rapport  
du 23 décembre 1899.

1899					
décembre	28	Liste de paie	Boulevard		388 80
"	31	"	"	do	101 84
1900					
janvier	4	"	"	do	197 36
"	11	"	"	do	371 39
"	"	"	"	Casgrain	197 91
"	18	"	"	Boulevard	216 24
"	21	"	"	Casgrain	391 26
"	25	"	"	Boulevard	33 85
"	"	"	"	Casgrain	413 96
février	1 <sup>er</sup>	"	"	do	215 64
"	8	"	"	do	896 00
"	15	"	"	do	182 28
"	22	"	"	do	77 04
mars	8 <sup>er</sup>	"	"	do	14 00
"	15	"	"	do	7 00
"	22	"	"	do	21 58
"	"	"	"	Boulevard	2 92
"	29	"	"	Casgrain	24 50
avril	5	"	"	do	7 00
"	12	"	"	do	7 00
"	12	"	"	Mont Royal	2 62
"	19	"	"	Casgrain	7 00
"	"	"	"	Mont Royal	22 25
"	26	"	"	Casgrain	7 00
mai	3	"	"	do	7 00
"	10	"	"	do	7 00
"	17	"	"	do	7 00
"	24	"	"	do	7 00
"	31	"	"	do	7 00

a reporter

\$ 3341 34

205

179

1900					Report \$ 334134
June	7	Site de paie	Bagnon		700
"	14	"	"	do	700
"	21	"	"	do	700
"	28	"	"	do	700
July	5	"	"	do	700
"	12	"	"	do	700
				Total	\$ 338334

204

Montreal, 31 août 1900

Egouts de la Ville St. Louis.

Travaux à la journée.

Liste des dépenses faites pour l'achat des matériaux employés dans la construction des égouts depuis le rapport du 23 décembre 1899.

1900			
janvier	13	J. Paquette - tuiles - eg <sup>t</sup> généraux	220 00
février	19	J. Chasse <sup>Paulmarc</sup> - charbon - <sup>Casgrain</sup>	13 50
juin	26	A. Bastien - briques eg <sup>t</sup> généraux	351 50
juillet	25	Ontario Foundry Works <sup>eg<sup>t</sup> généraux</sup>	487 65
Total \$			1072.65

203

**E. EMILE VANIER.**  
**Ingénieur - et - Architecte**  
BUREAU :  
NO. 107, RUE ST-JACQUES,  
MONTREAL

Montréal, 31 Août, 1900.

A SON HONNEUR LE MAIRE  
ET A MESSIEURS LES CONCEILLERS  
DE LA VILLE DE St. LOUIS.

Messieurs,

J'ai l'avantage de vous faire connaître que les dépenses occasionnées par la construction des égouts dans la Ville de St. Louis, pour la période allant du 23 Décembre 1899 au 31 Août 1900, (voir mon rapport du 23 Décembre dernier), se repartissent comme suit:-

1o. - Main d'oeuvre.....	\$3,383.34
2o. - Fourniture de matériaux, .....	1,072.75
	-----
Soit en totalité.....	\$4,456.09

suivant états détaillés ci-annexés.

Veillez agréer, Messieurs, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

  
Ingénieur de la Ville de St. Louis.

*Compte fait*  
*[Signature]*

210

**E. EMILE VANIER.**  
 Ingénieur - et - Architecte

BUREAUX:  
 NO. 107, RUE ST-JACQUES,  
 MONTREAL.

Montréal, 31 Août, 1900.

EGOUTS DE LA VILLE St. LOUIS.

TRAVAUX A LA JOURNEE.

MAIN D'OEUVRE REQUISE POUR LA CONSTRUCTION DES EGOUTS DEPUIS LE RAPPORT DU  
 23 DECEMBRE 1899.

-:-

1899		Liste de paie	Boulevard	\$
Décembre	28			✓ 388.80
"	31	"	"	✓ 101.84
1900				
Janvier	4	"	"	✓ 197.36
"	11	"	"	✓ 371.39
"	"	"	Casgrain	✓ 197.91
"	18	"	Boulevard	✓ 216.24
"	21	"	Casgrain	✓ 391.26
"	25	"	Boulevard	✓ 53.85
"	"	"	Casgrain	✓ 413.96
Février	1	"	"	✓ 215.64
"	8	"	"	✓ 396.00
"	15	"	"	✓ 182.28
"	22	"	"	✓ 77.04
Mars	8	"	"	✓ 14.00
"	15	"	"	✓ 7.00
"	22	"	"	✓ 21.58
"	"	"	Boulevard	✓ 2.92
"	29	"	Casgrain	✓ 24.50
Avril	5	"	"	✓ 7.00
"	12	"	"	✓ 7.00
"	"	"	Mont Royal	2.62
"	19	"	Casgrain	✓ 7.00
"	"	"	Mont Royal	22.25
"	26	"	Casgrain	✓ 7.00
Mai	3	"	"	✓ 7.00
"	10	"	"	✓ 7.00
A Reporter:-				✓ 3,520.34

*209*



Report:- \$5,380.34

1900					
Mai	17	Liste de paie Casgrain			7.00
"	24	"	"	"	7.00
"	31	"	"	"	7.00
Juin	7	"	"	"	7.00
"	14	"	"	"	7.00
"	21	"	"	"	7.00
"	28	"	"	"	7.00
Juillet	5	"	"	"	7.00
"	12	"	"	"	7.00

TOTAL:- \$5,383.34

208

**G. EMILE VANIER.**  
Ingénieur · et · Architecte

BUREAUX:  
NO. 107, RUE ST-JACQUES,  
MONTREAL.

Montréal, 31 Août, 1900.

**EGOUTS DE LA VILLE St. LOUIS.**

**TRAVAUX A LA JOURNEE.**

**LISTE DES DEPENSES PAITES POUR L'ACHAT DES MATERIAUX EMPLOYES DANS LA  
CONSTRUCTION DES EGOUTS, DEPUIS LE RAPPORT DU 23 DECEMBRE, 1899.**

-:-

1900			
Janvier	13	J. Paquette, tuiles, Egouts généraux,	\$ 220.00
Février	19	J. Chevalier, Charbon, Boulevard, Casgrain,	13.50
Juin	26	A. Bastien, Brique, Egouts généraux,	351.50
Juillet	25	Ontario Powder Works, Explosifs, Egouts généraux,	487.65
		<b>TOTAL:-</b>	<b>\$1,072.65</b>

207

**J. EMILE VANIER.**  
Ingénieur - et - Architecte

BUREAUX:  
NO. 107, RUE ST-JACQUES,  
MONTREAL.

Montreal 29 Sept. 1900.

*Agoutis*

A.F. Vincent Ex-  
Sec. Tres.  
Corporation Ville  
St. Louis P.Q.

Cher Monsieur-,

J'ai l'honneur de vous transmettre un état détaillé  
complet des travaux d'égouts, terrassement, macadamisage, puisards &  
Aqueduc qui ont été faits par votre Corporation, il y a déjà quelque  
temps pour votre propre compte et celui de la Ville d'Outrement, sui-  
vant arrangement spécial.

La question des intérêts et celle du tuyau à l'eau  
vous ont été laissées pour être soumises au Conseil.

Dans l'espérance que vous trouverez le tout au  
complet,

Je demeure, Cher Monsieur,

Votre très obéissant serviteur,

*V*  
Ingénieur Ville St. Louis.

*Yman 1901-  
Pas de charge de la  
préparation de ce  
compte. dit M. Vanier  
Est compris dans les 5%  
de honoraires pour  
l'ouvrage d'égout*

215

**J. EMILE VANIER.**  
 Ingénieur - et - Architecte

BUREAUX:  
 NO. 107, RUE ST-JACQUES,  
 MONTREAL.

VILLE St. LOUIS

1898.

du 3 Janv.  
 au 18 Mai.

Montant à rembourser à la Corporation de la Ville St.Louis par la Ville d'Outremont pour sa quote part dans le coût de la construction de l'égout de la rue HUTCHISON (entre FAIRMOUNT & BERNARD) (voir rapport de Mr. J.EMILE VANIER, en date du 1er Août 1898.).....

\$10290.70

Assurance des ouvriers contre les accidents :  
 2 mois et 10 jours.....à  
 Dont moitié à payer par OUTRE-  
 MONT.....

\$33.88

\$77.77

38.88

TOTAL.....

\$10829.58

Honoraires de l'Ingénieur 5%

516.47

\$10846.05

A DEDUIRE:

1898.

Avril 14  
 Juin 11  
 " 15  
 Juil. 30

Payé acompte.....  
 de \_\_\_ de \_\_\_.....  
 de \_\_\_ de \_\_\_.....  
 de \_\_\_ de \_\_\_.....

\$5000.00

2500.00

1000.00

1790.70

\$10290.70

BALANCE DUE PAR LA VILLE D'OUTREMONT

\$555.35

*214*

**J. EMILE VANIER.**  
 Civil Engineer & Architect,

.. OFFICES ..  
 107 St. James Street  
 MONTREAL.

VILLE St. LOUIS  
ETAT DES DEPENSES FAITES PAR LA VILLE St. LOUIS  
POUR LA POSE DES PUISARDS RUE HUTCHISON ET  
DONT LA MOITIE EST A REMBOURSER PAR LA  
VILLE D'OUTREMENT

<u>1896.</u>				
du 6 Mai	Fourniture et pose de puisards			
au 30 Juin.	St. Georges, y compris creusage			
	de la tranchée, branchement en			
	tuyaux en grès de 9" etc -			
19	Puisards.....&	\$61.84	\$1174.96	
	Construction d'un puisard en			
	brique de 3' x 3' intérieur,			
	avec tête de puisard "St. George",			
	branchement en brique de 2'			
	rend, etc.....&	105.78	\$105.78	
	Assurance des ouvriers contre			
	les accidents:			
	1 mois et 26 jours.....&	\$33.33	62.19	
	<b>MONTANT TOTAL DES DEPENSES</b>		<u>\$1842.93</u>	
	Dont moitié à rembourser par la			\$672.46
	Ville d'Outrement.....			
	Honoraires de l'Ingénieur 5%...			33.57
	<b>MONTANT DU PAR LA VILLE D'OUTREMENT</b>			<u>\$706.03</u>

213

**J. EMILE VANIER.**  
 Ingénieur - et - Architecte

BUREAUX:  
 NO. 107, RUE ST-JACQUES,  
 MONTREAL.

**VILLE St. LOUIS**  
**ETAT DES DEPENSES FAITES PAR LA VILLE St. LOUIS**  
**POUR L'EXECUTION DE TRAVAUX DE TERRASSEMENT**  
**ET DE MACADAMISAGE RUE HUTCHISON, ENTRE LES**  
**RUES St. LOUIS & BERNARD ET DONT LA MOI-**  
**TIE EST A REMBOURSER PAR LA VILLE**  
**D'OUTREMONT**

Travaux com- mençés le 28 Mai 1898 -	) Montant des dépenses d'après ) compte détaillé ci-annexé ) .....			\$9086.44	
Suspendus le 10 Novembre 1898.	) Assurance des ouvriers ) contre les accidents: ) En 1898: 5 mois et 16 ) jours.....à	\$33.33		184.43	
Repris le 10 Juin, suspen- dus le 18 Juillet 1899.	) En 1899: 1 mois et 17 ) jours.....à	50.00		61.66	
	) MONTANT TOTAL DES DEPENSES			<u>\$9382.53</u>	
Repris le 23 Septembre, fi- nis le 5 Octo- bre 1899 -	) Dont moitié à rembourser ) par la Ville d'Outremont				\$4688.27
Rouleau à valeur em- ployé du 4 Octobre au 27 Octobre 1899 -	) Honoraires de l'ingénieur ) 5%.....				<u>239.31</u>
	) TOTAL.....				\$4899.58
	) <u>A DEDUIRE:</u>				
443	Voyages de pierre brute fournie par Outremont (13 voyages à la toise).....à	0.40		177.20	
1898 Septembre 9	Payé acompte.....			1000.00	
1900 Août 2	do do.....			1000.00	\$2177.20
	BALANCE DUE PAR LA VILLE D'OUTREMONT				<u>\$2722.28</u>

*212*

**J. EMILE VANIER.**  
Ingenieur - et - Architecte

BUREAUX:  
 NO. 107, RUE ST-JACQUES,  
 MONTREAL.

RELEVÉ DES DEPENSES OCCASIONNEES PAR LA POSE  
DU TUYAU A L'EAU ET DES BORNES FONTAINES, RUE  
HUTCHISON (ENTRE LES RUES FAIRMOUNT & BERNARD)

2397	Pds. courants de tuyaux de 6" posés, y compris fontes spéci- ales, comme tés, croix etc, sans creusage ni remplissage .....à	1.16	2780.52
4	Valves de 6", mises en place et jointes au tuyau principal..à	20.50	82.00
4	Boîtes de valve en fonte....à	6.80	27.20
4	Bornes fontaines posées, bran- ches, creusage et remplissage .....à	100.00	400.00
2	Raccordements avec tuyaux ex- istants.....		
			<u>10.00</u>
			<b>\$3299.72</b>

Dont moitié à payer par la Cor-  
 poration de la Ville d'Outre-  
 mont -

\$1649.86

Tuyaux posés pour être raccor-  
 dés à Outremont:

<u>1e</u> Rue Fairmont, 30' tuyaux 6"	.....à	1.16	34.80
<u>2e</u> Ave. projetée, 30' tuyaux 4"	.....à	0.82	24.60
<u>3e</u> Rue Bernard, 30' tuyaux 6"	.....à	1.16	<u>34.80</u>
Soit à payer par la Corpora- tion de la Ville d'Outremont			<u>\$94.20</u>

Total général à payer par la  
 Corporation d'Outremont -

**\$1744.06**

1er Août 1898.

✓ (1) ✓

211

Jan 20  
Lemo 20

apud

Ville de St. Louis.

Détail des tuyaux, bornes-fontaines, valves, pièces spéciales à passer rue Cadgrain. (1015 de longueur)

- 85 tuyaux de 6"
- 1 croix de 12" x 12" x 6" x 6"
- 2 tés de 6" x 6" x 4"
- 2 valves de 6"
- 2 boîtes de valve
- 2 bouchons de 12"
- 1 bouchon de 6"
- 2 bornes-fontaines
- 4 tuyaux de 4"

- 1 valve de 6"
- 1 boîte de valve
- 1 borne-fontaine
- 2 tuyaux de 4"
- 1 té de 6" x 6" x 4"

Valve et borne-fontaine qui'ont été omises en 1897. A passer près de la rue Maguire

16 Octobre 1900

Q

Plus particulièrement  
général on the  
17-0ct 1900

Just over Quarry 235 ft. = 20 lengths  
1 hydrant  
1 branch 6" x 6" x 4"  
3 lengths of 4" pipe.  
1 6" plug.

216

13 Nov 1900

PROVINCE DE QUEBEC  
DISTRICT DE MONTREAL

VILLE DE ST. LOUIS COMTE D'HOUELAGA

EXTRAIT des minutes et délibérations du Conseil  
Municipal de la Ville de St. Louis, adopté à sa Session tenue le  
treizième jour du mois de Novembre mil-neuf-cent.

R E S O L U

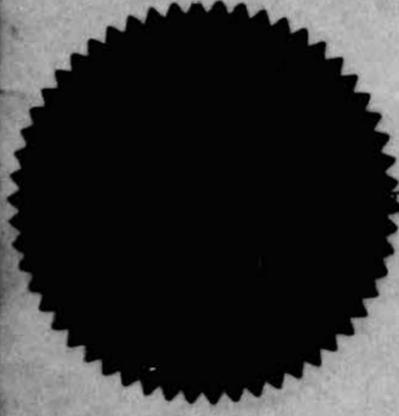
Que Messieurs BASTIEN & VALIQUETTE soient auto-  
risés de remplir les tranchées des canaux d'égouts, en cou-  
vrant les dits canaux de deux pieds de terre, et la différence  
du coût du remplissage, suivant contrat, à être réduite sur le  
prix du contrat. Lequel montant sera dû suivant les clauses  
du dit contrat, la balance du remplissage à être faite sur  
demande du Conseil.

(SINGE) L. VILLENEUVE

MAIRE

(CONTRE SIGNE) A. F. VINCENT

SEC. TRÉS.



CERTIFIÉ

*A. F. Vincent*  
SEC. TRÉS.

217

*eq. Mile End*

19 Décembre 1960

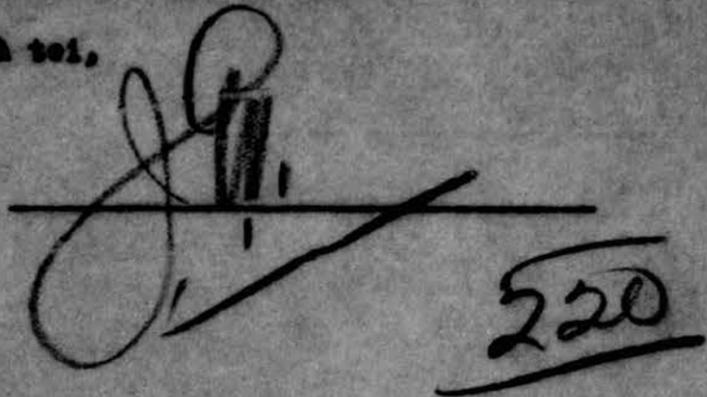
Shedde Bastien Her-  
No. 118 Rue Chevrier  
C 1 9 6 -

Mon cher Shedde,

Prends donc communication de la lettre de JAMES ci-  
incluse et tu me diras ce que tu en penses. J'ai reçu le contrat  
BRAY venant de chez HECARY.

Donne moi dans aussitôt que possible ces notes des  
travaux du Mile End, tu sais le papier dont tu m'as parlé renfermant  
tous les renseignements dont j'ai besoin pour clore cette affaire im-  
médiate. J'ai affaire à monter au Mile End et j'aurais besoin de  
ce support absolument pour me servir d'introduction.

Bien à toi,



A handwritten signature in dark ink, consisting of a large, stylized initial 'S' followed by a vertical stroke and a horizontal line. Below the signature, the number '220' is written in a similar cursive style.

P49/C5,14

1 0 8

1 2 3 4 5 6 7 8

Égmont - Mile End

11th December 1900

Mon cher Tréfflé,

J'ai aussi absolument besoin demain matin, une copie  
de contrat BASTIEN & VALIQUETIE, pour travaux actuellement en cours  
au Mile End. Absolument sans faute pas plus tard que demain matin.

Bien à toi,



219

~~Minute~~

Ville de St. Louis.

Comptes de M. M. Bastien et Valiquette -

Résumé

Égouts terrain Exposition	26889 32
" rue Cadgrain	3320 19
" Boulevard	643 70
Éd'aqueduc - Boulevard Cadgrain	1775 54
" " - Services privés	581 50
Travaux de terrassement rue Cadgrain	2249 10
	<hr/>
	35459 35

01/29

Montréal 31 décembre 1900

*[Signature]*  
Joseph Valiquette

235

Montreal, le 31 décembre 1900

Ville de Saint-Esprit

Entreprise de M. M. Bastien & Valiquette pour la construction des égouts des rues Villeneuve & Boulevard St. Joseph, des Avenues Esplanade et Mance. sur terrain de l'Exposition provinciale - (Contrat du 22 juin 1900)

Montant de l'entreprise \$ 30.000 00/

À déduire travaux non exécutés à la date du 24 novembre 1900.

<u>Rue Villeneuve.</u>			
17 verges courantes de cradles	2 1.00	17 00	
17 verges courantes d'égout en brique de 3x2 restant à construire p <sup>r</sup> raccorder l'égout de la rue Villeneuve à celui de l'Av. du Parc	2 44.00	68 00	
1 "bellmouth" à construire Av. du Parc	2 25.00	25 00	
1 manhole (14 verges de long <sup>r</sup> brique)	2 7.50	9 38	
1 couvercle de manhole - et pose	2 11.50	11 50	
49 Verges cubées de déblai pour ouverture de la tranchée (sans top)	2 0.25	12 25	
890 Verges cubées de remplissage de la tranchée	2 0.10	89 00	
			\$ 232 13
<u>Avenue de l'Esplanade.</u>			
13 verges courantes de cradles	2 1.00	13 00	
13 verges courantes d'égout en brique de 3x2 restant à construire p <sup>r</sup> raccorder l'égout de l'Av. de l'Esplanade à celui de l'Av. Mont Royal	2 44.00	52 00	
1 manhole (11 1/2 verges de long <sup>r</sup> brique)	2 9.00	9 00	
1 couvercle de manhole	2 11.50	11 50	
à reporter		85 50	\$ 232 13
			<u>234</u>

	reporté		85 50	232 13
19	terget cubet de déblai pour ouvrir la tranchée (terre)	2 0.25	4 75	
19	terget cubet d'excavation dans roc	2 3.00	57 00	
657	" " de remplissage de la tranchée	2 0.10	65 70	212 95
<u>Avenue Manue</u>				
473	terget courantes de caudales	2 1.00	473 00	
473	terget courantes d'égout en briques de 3x2'	2 3.50	1655 50	
10	terget courantes de manholes	2 6.45	64 50	
5	manholes de manholes	2 11.50	57 50	
470	terget cubet d'excavation sans le roc	2 3.40	1410 00	
141	" " " " terre	2 0.40	56 40	
985	" " remplissage de la tranchée	2 0.10	98 50	3757 90
<u>Boulevard</u>				
104	terget cubet de remplissage de la tranchée	2 0.10	10 40	10 40
<u>Estimation du coût des travaux restant à faire</u>				4213.38
<u>À déduire, valeur des matériaux à pied d'œuvre</u>				
47.000	briques carrées	2 8.00	376 00	
32.000	" bevel	2 9.00	288 00	
15.00	" Inserts	2 25.00	375 00	
13.00	heures de fer à "cradles"	2 3.50	45 50	1084 50
				3120.88
<u>Montant de l'entreprise</u>				30000 00
<u>Valeur des travaux exécutés et, des matériaux à pied d'œuvre</u>				26874.12
<u>À ajouter, non compris dans le montant de l'entreprise</u>				
182	heures de gardien de nuit M. du Parc, ramordement égout des			
	Boulevard St. Joseph	2 0.10		18 20
<u>Montant dû au 24 novembre 1900</u>				26889.32

Partie laissée ouverte en attendant le ramordement des conduites d'eau

*[Signature]*

233

Rue Casgrain (de 12+95 à 23)

Travaux exécutés par M. M. Bastien & Valiquette.

N.B. Le creusement de la tranchée a été fait par la Corporation depuis l'ancienne carrière Beaubien, au Nord de Maguire, jusqu'à l'extrémité Nord de l'égout (Station 23). - Avant de commencer la construction de l'égout M. M. Bastien & Valiquette ont nettoyé cette tranchée. Ils ont fait le creusement de la tranchée dans la partie remblayée de l'ancienne carrière afin d'asseoir l'égout sur le fond solide.

<u>Nettoyage de la tranchée :</u>		
122 journées d'ouvriers	\$ 1.50	190 32
<u>Partie d'égout dans l'ancienne carrière ..</u>		
<u>Creusement dans le remblai de</u>		
<u>de la tranchée</u>		
<u>la carrière (traitement sur 175 de long)</u>		
	\$ 0.25	43 75
142 1/3 verges cubés de sable	\$ 1.00	142 88
69 1/3 " " fondation pierres sèches	\$ 3.00	207 99
85 3/4 " " en béton	\$ 6.00	514 50
117 verges d'égout type spécial	\$ 5.80	678 60
218 " de vannes	\$ 1.20	218 00
218 " d'égout 2 1/2 ordinaires	\$ 4.00	872 00
6 1/2 " de manholes	\$ 6.00	39 00
3 couvercles de manholes et pote	\$ 14.00	42 00
<u>Épuisement des eaux de la</u>		
<u>tranchée dans l'ancienne carrière</u>		
30 journées d'ouvriers pour la	\$ 1.50	46 80
manœuvre de pompes à bras		
10 journées de pompe à vapeur	\$ 10.00	100 00
<u>Remplissage de la tranchée (i)</u>		
<u>2' au dessus de la voûte de l'égout</u>		
256 verges cubés de remblai	\$ 0.15	39 90
à reporter		
		3135 19

237

		report	3135 19
	<u>Gardiens de nuit.</u>		
	1480 heures de gardiens de nuit	DE ✓	185 00
		Total	\$ 3320 19
DE ✓			
			<u>231</u>



- V - Épuisement des eaux de la tranchée dans le remblai de l'ancienne carrière à l'aide de ~~deux~~ pompes: ~~à bras~~.
- 30 journées d'ouvriers pour la manœuvre de pompe à bras
- 10 journées de pompe à vapeur

- VI "Manholes" en briques. (3)
- 6 $\frac{1}{2}$  verges courantes de manholes

- VII Couvercles de "manholes."
- 3 couvercles de manholes.

- VIII Remplissage de la tranchée  
(à 2' au dessus de la voute de l'égout)
- 266 verges cubes de remblai

- IX Gardiens de nuit.
- 1480 heures (18 semaines + 4 jours)

229

Montréal 21 Décembre 1900

Egouts de la Ville de St. Louis.

Boulevard de St. Joseph (de No. du Parc vers l'ouest)

Travaux exécutés par M. M. Bastien & Valiquette

N.B. Le creusement de la tranchée a été fait par la Corporation.

M. M. Bastien et Valiquette ont nettoyé la tranchée, construit l'égout 3x2' en brique et fait le remplissage à une hauteur de 2' au dessus de la suite de l'égout.

Longueur de l'égout en brique construit par M. M. Bastien et Valiquette : 120 <sup>2</sup>/<sub>3</sub> verges.

Nettoyage de la tranchée :		
5 journées d'ouvriers	\$ 1.50	7 80
120 <sup>2</sup> / <sub>3</sub> verges de gradins	1.00	120 66
120 <sup>2</sup> / <sub>3</sub> verges d'égout en brique 3x2'	4.00	482 64
134 verges cubes de remplissage	0.15	20 10
10 nuits de gardien	1.25	12 50
Total		\$ 643 70

C/14

228

Montréal, le 31 décembre 1900

Ville de Saint Louis.

Travaux d'aqueduc exécutés par M. M. Pastien  
à Valiquette :

Boulevard St. Joseph (de St. du Parc vers la rue  
St. Urbain)

795 pieds courants de tuyaux de 6"	à 1 <sup>16</sup>	\$ 922 20 ✓	
5 valves de 6"	à 20 <sup>50</sup>	102 50 ✓	
5 bûtes de valves	à 6 <sup>80</sup>	34 00 ✓	
1 borne fontaine	à 100 <sup>00</sup>	100 00 ✓	
travaux dans le roc pour effectuer raccordement		15 00 \$	
Raccordement au tuyau de St. du Parc		10 00	1183 70

Rue Casgrain (au Nord de Maguire 12+95 à 17+19)

424 pieds courants de tuyaux de 6"	à 1 <sup>16</sup>	\$ 491 84 ✓	
1 borne fontaine	à 100 <sup>00</sup>	100 00 \$	591 84
Le raccordement avec le tuyau existant n'est pas fait.			

Total

\$ 1775 54

C/107

227

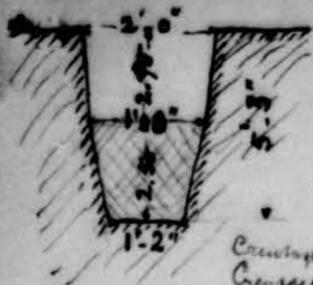
Montréal, le 21 décembre 1900  
 Ville de St. Louis.

Services d'eau particuliers mis en place par  
 M. M. Bastien et Valiquette depuis le rapport  
 du 10 avril 1900.

N <sup>o</sup> d'index	Mois	Date	Ouvrage	Longueur en pieds	Taux	Montants	Totaux
<u>Rue Clarke</u>							
821	Mai	2	M <sup>r</sup> Z. Gascon - 1 double	36.0	1 <sup>10</sup>	39 60	
829	Avril	4	M <sup>r</sup> Faquette - 2 doubles	31.0	1 <sup>10</sup>	68 20	
832	Octobre	2	M <sup>r</sup> J. Dubois - 1 double	31.0	1 <sup>10</sup>	34 10	
833	"	3	M <sup>r</sup> A. Chevalier - 1 simple	31.0	0 <sup>70</sup>	21 70	
837	"	8	M <sup>r</sup> Reeves, fils - 1 double	39.0	1 <sup>10</sup>	42 90	
-	"	20	M <sup>r</sup> Leonard - 2 doubles	40.0	1 <sup>10</sup>	88.00	294.50
<u>Rue Casgrain</u>							
-	Mai	12	M <sup>r</sup> A. Sigouin - 2 doubles Creusage extra	33.0	1 <sup>10</sup>	72 60	
						7 02	79.62
<u>Rue St. Georges</u>							
824	Juin	2	M <sup>r</sup> Robert Kane - 1 simple	30.0	0 <sup>70</sup>	21 00	
			Creusage extra			14 18	35 18
<u>Rue Cadieux</u>							
-	Juillet	30	M <sup>r</sup> Vot <sup>r</sup> Germani - 1 double	95.0	1 <sup>10</sup>	104 50	104 50
<u>Av. de l'Hotel de Ville.</u>							
830	Avril	15	M <sup>r</sup> C. Hunteau - 1 double	31.0	1 <sup>10</sup>	34 10	34 10
<u>Boulevard St. Joseph.</u>							
-	Octobre	13	M <sup>r</sup> Kirk - 1 simple	48.0	0 <sup>70</sup>	33 60	33 60
Total.							581.50

*W/g*

*226*

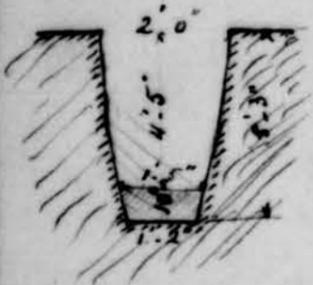


$$\text{Terre} = 30.0 \times \frac{2.0 + 1.8}{2} \times 2.9 = 151.388 \checkmark$$

$$\text{Roc} = 30.0 \times \frac{1.8 + 1.2}{2} \times 2.6 = 106.50$$

Robert Kane, rue St. Georges n° 11. 884 1/2 N.

Creusage terre	= 5.607	0.25	= 1.402	-	1.402
Creusage roc	= 3.944	0.50	= 1.972	-	1.972
Remplissage	= 9.581	0.10	= 0.958	-	0.958
					<b>\$14.18</b>



$$\text{Terre} = 33.0 \times \frac{2.0 + 1.5}{2} \times 4.5 = 226.746$$

$$\text{Roc} = 33.0 \times \frac{1.5 + 1.2}{2} \times 0.83 = 35.607$$

Creusage terre	= 8.398	0.25	= 2.10	-	2.10
Creusage roc	= 1.317	0.50	= 0.658	-	0.658
Remplissage	= 9.715	0.10	= 0.972	-	0.972
					<b>\$7.02</b>

A. Vigour, rue Cadogan n° 10-271

Roc	= 3.00				
Terre	"	0.25	= 0.75	-	0.75
Remplissage	"	0.10	= 0.30	-	0.30

225

Montreal, le 31 décembre 1900 -

Ville de St. Louis.

Travaux de remblai exécutés par M. M.  
Pastien & Valiquette rue Casgrain  
(entre les rues Monarque & Lauréa) à travers  
l'ancienne carrière ouverte sur la propriété  
Beaubien. (Les travaux ont été suspendus le 24 novembre  
1900)

1900  
Octobre  
et  
Novembre

4998 verges cubes de remblai 20.45

\$ 2249 10 /

20/10/00

224

Ville de St. Louis. Travaux de terrassement rue Gasgrain... M. R. Bastien - Valiquette

Section n° 12+95

$\frac{5.50 \times 5.00}{2}$	.	13.750
$5.00 \times \frac{5.10 + 4.50}{2}$	.	24.000
$5.00 \times \frac{4.50 + 4.00}{2}$	.	23.750
$5.00 \times \frac{4.00 + 3.60}{2}$	.	19.000
$5.00 \times \frac{3.60 + 3.50}{2}$	.	17.750
$5.00 \times \frac{3.50 + 3.10}{2}$	.	16.500
$5.00 \times \frac{3.10 + 3.20}{2}$	.	15.750
$\frac{3.00 \times 3.20}{2}$	=	4.800
		<u>134.800</u>

Section n° 13+45

$\frac{10.50 \times 10.50}{2}$	.	55.125
$5.00 \times \frac{10.50 + 10.10}{2}$	.	51.500
$5.00 \times \frac{10.10 + 10.00}{2}$	.	50.250
$5.00 \times \frac{10.00 + 9.90}{2}$	.	49.750
$5.00 \times \frac{9.90 + 9.80}{2}$	.	49.250
$5.00 \times \frac{9.80 + 9.60}{2}$	.	48.500
$5.00 \times \frac{9.60 + 9.40}{2}$	.	47.500
$\frac{9.00 \times 9.40}{2}$	.	42.300
		<u>394.175</u>

Section n° 13+95

$\frac{10.75 + 11.00}{2}$	.	59.125
$5.00 \times \frac{11.00 + 11.20}{2}$	.	55.500
$5.00 \times \frac{11.20 + 11.20}{2}$	.	56.000
$5.00 \times \frac{11.20 + 11.20}{2}$	.	56.000
$5.00 \times \frac{11.20 + 11.20}{2}$	.	56.000
$5.00 \times \frac{11.20 + 11.20}{2}$	.	56.000
$5.00 \times \frac{11.20 + 11.30}{2}$	.	56.250
$\frac{12.00 \times 11.40}{2}$	.	13.680
		<u>408.555</u>

Section n° 14+45

$\frac{11.00 \times 10.60}{2}$	.	57.200
$5.00 \times \frac{11.00 + 10.80}{2}$	.	59.950
$5.00 \times \frac{10.80 + 10.80}{2}$	.	54.000
$5.00 \times \frac{10.80 + 10.70}{2}$	.	53.750
$5.00 \times \frac{10.70 + 10.80}{2}$	.	53.750
$5.00 \times \frac{10.80 + 10.80}{2}$	.	54.000
$5.00 \times \frac{10.80 + 10.60}{2}$	.	53.500
$\frac{10.50 \times 10.60}{2}$	.	55.650
		<u>441.800</u>

$\frac{528.975 \times 50}{2} = 13236.850$

$\frac{802.730 \times 50}{2} = 20068.250$

$\frac{850.355 \times 50}{2} = 21258.875$

à reporter

54563.975

223

			report		
Section a 14+95	$\frac{9.50 \times 9.50}{2}$	= 45.125			54563 975 <sup>v</sup>
	$5.00 \times \frac{9.50 + 9.50}{2}$	= 47.500			
	$5.00 \times \frac{9.50 + 9.50}{2}$	= 47.500			
	$5.00 \times \frac{9.50 + 9.30}{2}$	= 47.000			
	$5.00 \times \frac{9.30 + 9.30}{2}$	= 46.500			
	$5.00 \times \frac{9.30 + 9.40}{2}$	= 46.750			
	$5.00 \times \frac{9.40 + 9.50}{2}$	= 47.250			
	$\frac{9.50 \times 9.50}{2}$	= 45.125	372.750		
Section c 15+45	$\frac{10.25 \times 10.90}{2}$	= 46.125			
	$5.00 \times \frac{10.90 + 10.30}{2}$	= 59.000			
	$5.00 \times \frac{10.30 + 10.10}{2}$	= 50.100			
	$5.00 \times \frac{10.10 + 11.10}{2}$	= 53.000			
	$5.00 \times \frac{11.10 + 9.70}{2}$	= 52.000			
	$5.00 \times \frac{9.70 + 8.10}{2}$	= 44.500			
	$5.00 \times \frac{8.10 + 7.00}{2}$	= 37.750			
	$\frac{6.75 \times 7.00}{2}$	= 20.125	356.600		
Section d 15+95	$\frac{6.50 \times 6.50}{2}$	= 15.125			
	$5.00 \times \frac{6.90 + 9.10}{2}$	= 40.000			
	$5.00 \times \frac{9.10 + 10.00}{2}$	= 47.750			
	$5.00 \times \frac{10.00 + 10.90}{2}$	= 52.250			
	$5.00 \times \frac{10.90 + 9.40}{2}$	= 50.750			
	$5.00 \times \frac{9.40 + 8.50}{2}$	= 44.750			
	$5.00 \times \frac{8.50 + 6.50}{2}$	= 37.500			
	$\frac{6.50 \times 6.50}{2}$	= 21.125	309.250		
Section e 16+45	$\frac{5.50 \times 5.50}{2}$	= 15.125			
	$5.00 \times \frac{6.40 + 7.90}{2}$	= 35.750			
	$5.00 \times \frac{7.90 + 8.00}{2}$	= 39.750			
	$2.50 \times \frac{8.00 + 8.40}{2}$	= 20.500			
	$2.50 \times \frac{8.40 + 12.10}{2}$	= 25.625			
	$1.00 \times 12.80$	= 12.800			
	$3.00 \times \frac{12.80 + 8.10}{2}$	= 31.350			
	$5.00 \times \frac{8.10 + 7.50}{2}$	= 39.000			
	$5.00 \times \frac{7.50 + 7.30}{2}$	= 37.000			
	$\frac{7.00 \times 7.30}{2}$	= 25.550	282.450		
			a reporter		
				$\frac{814.550}{2} \times 50 = 20363.750^v$	
				$\frac{729.350}{2} \times 50 = 18233.750^v$	
				$\frac{665.850}{2} \times 50 = 16646.250^v$	
				$\frac{591.700}{2} \times 50 = 14792.500^v$	
				<u>282,246,00,225</u>	

		report						
Section n° 16 + 95	5.00 x 1.00	. 5.000		124600 225 ✓				
	1.00 x $\frac{4.00 + 1.00}{2}$	. 2.500	}	321.680 x 50 2				
	4.00 x $\frac{4.00 + 3.80}{2}$	. 15.600			8042 000 ✓			
	1.00 x $\frac{2.80}{2}$	. 1.400						
	5.00 x $\frac{1.50 + 1.40}{2}$	. 6.750						
	5.00 x $\frac{1.40 + 1.40}{2}$	. 7.000						
	1.40 x $\frac{1.40}{2}$	. 0.980						
		39.230						
Section n° 17 + 25	1.10 x $\frac{1.10}{2}$	. 0.605				}	90.585 x 30 2	
	5.00 x $\frac{1.10 + 1.00}{2}$	. 5.250						1358 775 ✓
	5.00 x $\frac{1.00 + 0.40}{2}$	. 3.500						
	3.00 x $\frac{0.40 + 0.10}{2}$	. 0.750						
	4.25 x $\frac{1.00}{2}$	. 2.125						
	4.10 x 4.25	. 17.000						
	1.00 x $\frac{4.25 + 1.25}{2}$	. 2.750						
	1.00 x 1.25	. 1.250						
	5.00 x 1.50	. 7.500						
	5.00 x $\frac{1.50 + 1.70}{2}$	. 8.000						
	1.50 x $\frac{1.75}{2}$	. 2.625						
		51.555						

134001.000

$\frac{134.001,000}{27} = 4963. \dots$  Verges cubet.

Partie de remblai rue Laurette  
(tranche de l'ajout Casgrain.)  
40'0" x 6'0" x 4'0" = 960.  
 $\frac{960}{27} = 35,555$  Verges cubet. ✓

Redapitulation:

Remblai rue Casgrain	4963,000	Verges cubet ✓
" " Laurette	35,555	" " ✓
Total, Verges cubet	4998,550	" " ✓

Distance moyenne du trajet d'un pas-  
de-voiture 550 pds.

221